

TELUS CORPORATION
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(NON AUDITÉ)

30 SEPTEMBRE 2016

Comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat et de résultat global

(non audité)

Périodes closes les 30 septembre (en millions, sauf les montants par action)	Note	Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2016	2015	2016	2015
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Services		3 045 \$	2 934 \$	8 921 \$	8 647 \$
Équipement		180	207	516	597
Produits tirés de contrats conclus avec des clients		3 225	3 141	9 437	9 244
Autres produits d'exploitation	6	13	14	57	41
		3 238	3 155	9 494	9 285
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achat de biens et services		1 426	1 394	4 057	4 050
Charge au titre des avantages du personnel	7	681	693	1 977	1 951
Amortissement des immobilisations corporelles	16	388	361	1 158	1 069
Amortissement des immobilisations incorporelles	17	127	110	356	322
		2 622	2 558	7 548	7 392
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION					
Coûts de financement	8	129	106	386	333
BÉNÉFICE AVANT IMPÔT					
Charge d'impôt sur le résultat	9	132	126	411	439
BÉNÉFICE NET					
		355	365	1 149	1 121
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL					
Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat					
Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie	10	(4)	1	(13)	(1)
Écart de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger		2	12	4	17
Variation de la juste valeur latente des actifs financiers disponibles à la vente		2	1	(1)	(2)
		—	14	(10)	14
Élément qui ne sera jamais ultérieurement reclassé en résultat					
Réévaluations au titre des régimes à prestations définies du personnel		150	(156)	167	(41)
		150	(142)	157	(27)
BÉNÉFICE GLOBAL					
		505 \$	223 \$	1 306 \$	1 094 \$
BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE :					
Aux actions ordinaires		348 \$	365 \$	1 142 \$	1 121 \$
À la participation ne donnant pas le contrôle		7	—	7	—
		355 \$	365 \$	1 149 \$	1 121 \$
BÉNÉFICE GLOBAL ATTRIBUABLE :					
Aux actions ordinaires		501 \$	223 \$	1 298 \$	1 094 \$
À la participation ne donnant pas le contrôle		4	—	8	—
		505 \$	223 \$	1 306 \$	1 094 \$
BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE					
	11				
De base		0,59 \$	0,61 \$	1,93 \$	1,85 \$
Dilué		0,59 \$	0,61 \$	1,93 \$	1,85 \$
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION					
De base		592	601	593	605
Dilué		592	603	593	606

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière (non audité)

(en millions)	Note	Au 30 septembre 2016	Au 31 décembre 2015
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et placements temporaires, montant net		410 \$	223 \$
Débiteurs	25 a)	1 422	1 428
Impôt sur le résultat et autres impôts à recevoir		85	1
Stocks	25 a)	262	360
Charges payées d'avance		307	213
Avances aux coentreprises immobilières	18 c)	—	66
Actifs dérivés courants	4 e)	11	40
		2 497	2 331
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles, montant net	16	10 297	9 736
Immobilisations incorporelles, montant net	17	10 292	9 985
Goodwill, montant net	17	3 776	3 761
Autres actifs à long terme	25 a)	830	593
		25 195	24 075
		27 692 \$	26 406 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Emprunts à court terme	19	100 \$	100 \$
Créditeurs et charges à payer	25 a)	2 181	1 990
Impôt sur le résultat et autres impôts à payer		37	108
Dividendes à payer	12	272	263
Facturation par anticipation et dépôts de clients	25 a)	747	760
Provisions	20	170	197
Tranche à court terme de la dette à long terme	21	850	856
Passifs dérivés courants	4 e)	12	2
		4 369	4 276
Passifs non courants			
Provisions	20	432	433
Dette à long terme	21	11 604	11 182
Autres passifs à long terme	25 a)	731	688
Impôt sur le résultat différé		2 263	2 155
		15 030	14 458
Passif			
		19 399	18 734
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires	22	8 281	7 672
Participation ne donnant pas le contrôle		12	—
		8 293	7 672
		27 692 \$	26 406 \$

Engagements et passifs éventuels 23

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres

(non audité)

		Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires								
		Capital d'apport								
		Actions ordinaires (note 22)		Surplus d'apport	Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total	Participation ne donnant pas le contrôle	Total	
(en millions)	Note	Nombre d'actions	Capital social							
Solde au 1 ^{er} janvier 2015		609	5 175 \$	141 \$	2 100 \$	38 \$	7 454 \$			
Bénéfice net		—	—	—	1 121	—	1 121			
Autres éléments du résultat global	10	—	—	—	(41)	14	(27)			
Dividendes	12	—	—	—	(748)	—	(748)			
Charge relative à l'attribution d'options sur actions	13 a)	—	—	1	—	—	1			
Option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions	13 d)	1	5	(5)	—	—	—			
Actions ordinaires rachetées dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités		(10)	(82)	—	(319)	—	(401)			
Passif au titre de l'engagement relatif au programme de rachat d'actions automatique dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités visant des actions ordinaires	22 b)	—	15	—	60	—	75			
Reprise du passif d'ouverture Comptabilisation du passif de clôture		—	(11)	—	(44)	—	(55)			
Solde au 30 septembre 2015		600	5 102 \$	137 \$	2 129 \$	52 \$	7 420 \$			
Solde au 1 ^{er} janvier 2016		594	5 050 \$	135 \$	2 428 \$	59 \$	7 672 \$	— \$	7 672 \$	
Bénéfice net		—	—	—	1 142	—	1 142	7	1 149	
Autres éléments du résultat global	10	—	—	—	167	(11)	156	1	157	
Dividendes	12	—	—	—	(807)	—	(807)	—	(807)	
Option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions	13 d)	—	2	(2)	—	—	—	—	—	
Actions ordinaires rachetées dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités		(3)	(29)	—	(101)	—	(130)	—	(130)	
Passif au titre de l'engagement relatif au programme de rachat d'actions automatique dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités visant des actions ordinaires	22 b)	—	14	—	46	—	60	—	60	
Reprise du passif d'ouverture Comptabilisation du passif de clôture		—	(9)	—	(39)	—	(48)	—	(48)	
Variation des participations dans une filiale	1 b), 25 c)	—	—	236	—	—	236	4	240	
Solde au 30 septembre 2016		591	5 028 \$	369 \$	2 836 \$	48 \$	8 281 \$	12 \$	8 293 \$	

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie (non audité)

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Note	Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2016	2015	2016	2015
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Bénéfice net		355 \$	365 \$	1 149 \$	1 121 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des entrées liées aux activités d'exploitation :					
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		515	471	1 514	1 391
Impôt sur le résultat différé	9	47	31	48	77
Charge de rémunération fondée sur des actions, montant net	13 a)	27	38	65	40
Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel	14 a)	23	27	67	81
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel		(14)	(20)	(53)	(68)
Autres		8	22	(5)	36
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation	25 b)	71	91	(298)	8
Entrées liées aux activités d'exploitation		1 032	1 025	2 487	2 686
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre	25 b)	(711)	(616)	(1 971)	(1 903)
Paiements en trésorerie au titre des licences de spectre		—	(12)	(145)	(2 002)
Paiements en trésorerie au titre des acquisitions		(14)	(5)	(16)	(10)
Avances et apports aux coentreprises immobilières	18 c)	(5)	(14)	(28)	(38)
Sommes reçues des coentreprises immobilières	18 c)	50	95	91	97
Autres		—	3	(6)	4
Sorties liées aux activités d'investissement		(680)	(549)	(2 075)	(3 852)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	12 a)	(274)	(253)	(798)	(740)
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	22 b)	(19)	(140)	(140)	(402)
Émission et remboursement d'emprunts à court terme	19	(3)	(399)	—	1
Émission de titres de créance à long terme	21	1 336	2 985	4 623	6 279
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme	21	(1 403)	(2 605)	(4 186)	(3 882)
Émission d'actions par une filiale aux détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle	1 b)	(1)	—	291	—
Autres		(6)	—	(15)	(9)
Entrées (sorties) liées aux activités de financement		(370)	(412)	(225)	1 247
SITUATION DE TRÉSORERIE					
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des placements temporaires, montant net		(18)	64	187	81
Trésorerie et placements temporaires, montant net au début		428	77	223	60
Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin		410 \$	141 \$	410 \$	141 \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION					
Intérêts versés		(132) \$	(115) \$	(387) \$	(329) \$
Intérêts reçus		— \$	— \$	1 \$	3 \$
Impôt sur le résultat payé, montant net		(148) \$	(71) \$	(571) \$	(249) \$

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

30 SEPTEMBRE 2016

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications du Canada; elle offre un vaste éventail de services et de produits de télécommunications, qui incluent des services mobiles et filaires de transmission de la voix et de données. Les services de transmission de données comprennent les services de protocole Internet, de télévision, d'hébergement, de technologie de l'information gérée et les services fondés sur l'infonuagique, des solutions en matière de soins de santé et l'impartition des processus d'affaires.

TELUS Corporation a été constituée en société par actions en vertu de la loi intitulée *Company Act* (Colombie-Britannique) le 26 octobre 1998, sous la dénomination BCT.TELUS Communications Inc. (« BCT »). Le 31 janvier 1999, conformément à un plan d'arrangement aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* approuvé par le tribunal et intervenu entre BCT, BC TELECOM Inc. et l'ancienne société située en Alberta, TELUS Corporation (« TC »), BCT a acquis la totalité des actions de BC TELECOM Inc. et de TC en échange d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote de BCT et BC TELECOM Inc. a été dissoute. Le 3 mai 2000, BCT a changé sa dénomination pour TELUS Corporation et en février 2005, TELUS Corporation est devenue assujettie à la *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique), loi qui a remplacé la *Company Act* (Colombie-Britannique). TELUS Corporation a son siège social au 510 West Georgia Street, Floor 7, Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 0M3.

Les expressions « TELUS », « nous », « notre », « nos », « nôtre » et « nous-mêmes » désignent TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte le permet ou l'exige, ses filiales.

Notes annexes	Page
Application générale	
1. États financiers consolidés intermédiaires résumés	6
2. Faits nouveaux concernant les méthodes comptables	7
3. Politiques financières liées à la structure du capital	9
4. Instruments financiers	11
Éléments portant sur les résultats d'exploitation consolidés	
5. Information sectorielle	17
6. Autres produits d'exploitation	19
7. Charge au titre des avantages du personnel	19
8. Coûts de financement	19
9. Impôt sur le résultat	20
10. Autres éléments du résultat global	21
11. Montants par action	22
12. Dividendes par action	22
13. Rémunération fondée sur des actions	23
14. Avantages du personnel futurs	26
15. Coûts de restructuration et autres coûts	27
Éléments portant sur la situation financière consolidée	
16. Immobilisations corporelles	28
17. Immobilisations incorporelles et goodwill	29
18. Coentreprises immobilières	30
19. Emprunts à court terme	33
20. Provisions	33
21. Dette à long terme	34
22. Capital social attribuable aux actions ordinaires	37
23. Engagements et passifs éventuels	38
Autres	
24. Transactions entre parties liées	41
25. Informations financières supplémentaires	43

1 états financiers consolidés intermédiaires résumés

a) Mode de présentation

Les notes annexes figurant dans nos états financiers consolidés intermédiaires résumés comprennent uniquement les événements et les transactions d'importance et non toutes les informations normalement présentées dans nos états financiers audités annuels. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires sont dits résumés. Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés doivent être lus parallèlement à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés sont exprimés en dollars canadiens et sont préparés selon les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes d'application que celles décrites dans nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, à l'exception de ce qui est décrit à la note 2. Les principes comptables généralement reconnus que nous utilisons sont les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « IFRS de l'IASB ») et les principes comptables généralement reconnus du Canada. Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés sont conformes à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, et reflètent tous les ajustements (de nature récurrente habituelle) qui sont, à notre avis, nécessaires à une présentation fidèle des résultats pour les périodes intermédiaires présentées.

Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 ont été autorisés par notre conseil d'administration pour publication le 4 novembre 2016.

b) Périmètre de consolidation

Nos états financiers consolidés comprennent nos comptes et tous les comptes de nos filiales, la principale étant TELUS Communications Inc., dans laquelle nous avons une participation de 100 %. Actuellement, par l'intermédiaire d'une participation de 100 % dans Société TELUS Communications et dans SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE, TELUS Communications Inc. comprend la presque totalité de nos activités dans les secteurs des services mobiles et filaires.

Nos arrangements financiers et ceux de nos filiales en propriété exclusive n'imposent pas de restrictions relativement aux dividendes interentreprises.

Nous passons en revue notre structure organisationnelle et y apportons des changements lorsque nous le jugeons approprié, de manière à rehausser la valeur de TELUS Corporation. Ce processus continu peut modifier, et modifie effectivement, l'attribution du statut de filiale principale à nos différentes filiales, et ce, à tout moment considéré.

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2016, une modification est survenue dans les participations dans notre filiale TELUS International (Cda) Inc., qui regroupe les activités de TELUS International, en raison de l'émission de ses actions à Baring Private Equity Asia pour un montant d'environ 299 millions de dollars, compte non tenu des coûts de transaction nets. Nous continuons de contrôler et de consolider la filiale et les actions émises sont comptabilisées en tant qu'une participation ne donnant pas le contrôle de 35 %. Un montant équivalant à 35 % de la valeur comptable nette de la filiale a été porté au crédit de la participation ne donnant pas le contrôle dans les états consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres non audité et le solde net du produit a été porté au crédit du surplus d'apport. Dans le cadre de cette transaction, nous avons également conclu un financement bancaire à l'égard de la filiale, comme il est décrit à la *note 21 e*).

2 faits nouveaux concernant les méthodes comptables

a) Première application des normes, interprétations et modifications des normes et interprétations au cours de la période de présentation de l'information financière

En janvier 2016, l'International Accounting Standards Board a publié des modifications apportées à IAS 7, *Tableaux des flux de trésorerie*, dans le cadre de son initiative concernant les informations à fournir. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017; nous les avons cependant appliquées à la période considérée, comme il est décrit à la *note 25 c*), et l'application de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur notre performance financière ni sur les informations à fournir.

Les améliorations annuelles des IFRS pour le Cycle 2012-2014 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, et cette application n'a eu aucune incidence sur notre performance financière ni sur les informations à fournir.

b) Normes, interprétations et modifications des normes non encore entrées en vigueur et non encore appliquées

- IFRS 9, *Instruments financiers*, s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La nouvelle norme comprend un modèle de classement et d'évaluation, un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues et une approche remaniée de la comptabilité de couverture. Selon les faits et circonstances actuels, nous ne nous attendons pas à ce que l'application de cette norme ait des répercussions significatives et nous déterminons à l'heure actuelle la date à laquelle nous comptons appliquer cette norme si cette date précède la date d'application obligatoire.
- IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, date qui reflète le report de un an approuvé par l'International Accounting Standards Board le 22 juillet 2015. L'International Accounting Standards Board et le Financial Accounting Standards Board des États-Unis ont collaboré à ce projet conjoint ayant pour objectif de clarifier les principes relatifs à la comptabilisation des produits. La nouvelle norme a été publiée en mai 2014 et remplace les normes et interprétations existantes, y compris IAS 18, *Produits des activités ordinaires*. En avril 2016, l'International Accounting Standards Board a publié des éclaircissements relatifs à IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, afin de clarifier l'application de certains des aspects plus complexes de la norme. Nous évaluons actuellement l'incidence et les dispositions transitoires de la nouvelle norme.

L'incidence de la nouvelle norme et le caractère significatif de cette incidence seront différents pour chaque secteur et chaque entité. Tout comme de nombreuses autres entreprises de télécommunications, nous nous attendons, à l'heure actuelle, à ce que l'application de la norme ait une incidence significative pour la société, principalement en ce qui a trait au moment auquel les produits doivent être comptabilisés, au classement des produits, à la comptabilisation à l'actif des coûts liés à la conclusion d'un contrat avec un client et, possiblement, à la comptabilisation à l'actif des coûts liés à l'exécution de contrats (tels qu'ils sont définis par la nouvelle norme). Le moment auquel les produits doivent être comptabilisés et le classement des produits selon qu'ils sont tirés des services ou de l'équipement seront touchés, puisque la méthode actuelle du plafond n'aura plus d'incidence sur la répartition de la contrepartie dans des arrangements à éléments multiples (des solutions pour nos clients pouvant nécessiter la prestation de plusieurs services et la fourniture de plusieurs produits à des moments différents ou au cours de périodes différentes).

L'incidence du moment auquel les produits sont comptabilisés et du classement des produits devrait se répercuter principalement sur notre secteur des services mobiles. Bien que la nouvelle norme n'aura essentiellement aucune incidence sur l'évaluation du total des produits comptabilisés sur la durée de vie d'un contrat, l'interdiction de l'utilisation de la méthode du plafond accélérera la comptabilisation du total des produits liés au contrat, tant en ce qui a trait à la comptabilisation des entrées de trésorerie provenant des clients qu'en ce qui concerne la comptabilisation des produits selon notre pratique courante (au moyen de la méthode du plafond). L'accélération de la comptabilisation des produits liés au contrat par rapport aux entrées de trésorerie connexes donnera également lieu à la comptabilisation à titre d'actif d'un montant représentant l'écart qui en découle. Bien que les facteurs économiques sous-jacents liés aux transactions demeurent les mêmes, au cours des périodes de croissance soutenue du nombre de nouvelles connexions d'abonnés des services mobiles, en supposant des entrées de trésorerie par appareil comparables pour la durée du contrat, les produits sembleraient plus élevés que ceux déterminés selon notre pratique courante (selon la méthode du plafond). Les résultats du secteur des services filaires découlant de transactions qui incluent la fourniture initiale de matériel subventionné ou des forfaits promotionnels seront touchés de la même manière.

De même, l'évaluation, sur la durée d'un contrat, du total des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat ne sera pas touchée par la nouvelle norme, mais le moment auquel les produits sont comptabilisés le sera. La nouvelle norme fera en sorte que les coûts d'acquisition du contrat et les coûts liés à l'exécution du contrat du secteur des services mobiles et du secteur des services filaires, s'ils sont significatifs, seront comptabilisés à l'actif et subséquemment passés en charges sur la durée du contrat, sur une base rationnelle et systématique, conformément au mode de transfert des biens ou services auxquels l'actif est associé. Bien que les facteurs économiques sous-jacents liés aux transactions demeurent les mêmes, au cours des périodes de croissance soutenue du nombre de nouvelles connexions d'abonnés, en supposant des coûts comparables d'acquisition et d'exécution du contrat par appareil, les mesures de la rentabilité absolues sembleraient plus élevées que celles déterminées selon notre pratique courante, qui consiste à comptabiliser en charges ces coûts immédiatement.

Nos activités et les systèmes connexes sont complexes, et notre comptabilisation de millions de contrats pluriannuels conclus avec nos clients sera touchée. Fait important, nous devons, relativement aux activités de comptabilisation connexes, recueillir des données historiques concernant des millions de contrats pluriannuels existants qui devraient être touchés par la transition à la nouvelle norme. Nous nous attendons à devoir consacrer, au moins jusqu'au milieu de 2017, le temps et les efforts nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des méthodes comptables, des estimations, des jugements et des processus (y compris les exigences supplémentaires liées à nos systèmes informatiques) nécessaires pour assurer la conformité à la nouvelle norme. En conséquence, il nous est actuellement impossible d'effectuer des estimations quantitatives raisonnables de l'incidence de la nouvelle norme.

- En janvier 2016, l'International Accounting Standards Board a publié IFRS 16, *Contrats de location*. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et remplace IAS 17, *Contrats de location*. L'application anticipée est permise, mais pas avant l'application d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. L'International Accounting Standards Board et le Financial Accounting Standards Board des États-Unis ont collaboré pour modifier la comptabilisation, par le preneur, des contrats de location, généralement en éliminant la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement et, conformément aux IFRS de l'IASB, en introduisant un modèle unique de comptabilisation par le preneur.

Cette nouvelle norme aura surtout comme incidence que la valeur actualisée des paiements futurs inévitables aux termes des contrats de location sera initialement comptabilisée par le preneur à l'état de la situation financière à titre d'actifs et de passifs liés aux contrats, y compris pour la plupart des contrats qui seraient actuellement comptabilisés comme des contrats de location simple. Les contrats ayant une durée de 12 mois ou moins et les contrats pour lesquels l'actif a une faible valeur sont exemptés.

La nouvelle norme n'aura pas d'incidence sur l'évaluation du total des charges liées aux contrats de location sur la durée du contrat. Cependant, elle donnera lieu à une accélération de la comptabilisation de ces charges pour les contrats qui seraient actuellement comptabilisés comme des contrats de location simple. L'International Accounting Standards Board s'attend à ce que cette incidence soit atténuée pour un preneur qui possède un portefeuille de contrats de location assortis de dates d'expiration et de durées diverses. La présentation dans le compte de résultat et de résultat global exigée par la nouvelle norme donnera lieu à la présentation de la plupart des charges liées aux contrats à titre d'amortissement des actifs liés aux contrats et des coûts de financement découlant des passifs liés aux contrats, plutôt qu'à titre d'achats de biens et services. Ainsi, le bénéfice d'exploitation présenté sera plus élevé en vertu de la nouvelle norme.

Si l'on compare aux résultats obtenus selon la norme actuelle, les flux de trésorerie réels ne seront pas touchés, mais le tableau des flux de trésorerie présenté par le preneur reflétera une hausse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, neutralisée par une diminution correspondante des flux de trésorerie liés aux activités de financement en raison du paiement de la composante « capital » des contrats de location qui seraient actuellement comptabilisés comme des contrats de location simple, lequel sera présenté dans les flux de trésorerie affectés aux activités de financement en vertu de la nouvelle norme.

Nous évaluons actuellement l'incidence et les dispositions transitoires de la nouvelle norme, mais nous nous attendons à ce qu'elle ait une incidence significative sur nos états consolidés de la situation financière, ainsi que sur nos mesures financières liées à la dette et aux résultats d'exploitation. Il nous est actuellement impossible d'effectuer des estimations quantitatives raisonnables de l'incidence de cette nouvelle norme.

3 politiques financières liées à la structure du capital

Nous gérons le capital dans le but de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût et la disponibilité du capital en fonction d'un risque acceptable.

Aux fins de la gestion du capital, notre définition du capital inclut les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat global), la dette à long terme (y compris les facilités de crédit à long terme, le papier commercial adossé à des facilités de crédit à long terme et tous les actifs ou passifs de couverture liés aux éléments de la dette à long terme, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global), la trésorerie et les placements temporaires, ainsi que les emprunts à court terme découlant des créances clients titrisées.

Nous gérons notre structure du capital et ajustons celle-ci en fonction des variations de la conjoncture et des risques liés à notre infrastructure de télécommunications. Afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital, nous pouvons ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires, pouvons racheter des actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'offres de rachat dans le cours normal des activités, pouvons émettre de nouvelles actions ou de nouveaux titres de créance, pouvons émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou pouvons accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

Nous surveillons le capital au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements (le « BAIIA* ») excluant les coûts de restructuration et autres coûts, ainsi que les ratios de distribution.

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est calculé comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sur 12 mois. Historiquement, cette mesure est semblable au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit. La dette nette, le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts et le bénéfice net

* Le BAIIA est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous avons publié des indications au sujet du BAIIA et l'avons inclus dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et qu'il sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.

ajusté sont des mesures qui n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Le calcul de ces mesures se présente comme dans le tableau qui suit. La dette nette est un élément d'un ratio servant à déterminer la conformité aux clauses restrictives s'appliquant à la dette.

Le ratio de distribution présenté est une mesure historique équivalant au total des dividendes déclarés par action ordinaire des quatre derniers trimestres, comptabilisés dans les états financiers, divisé par le total du bénéfice par action de base pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires (divisé par le bénéfice par action de base annuel si le montant présenté se rapporte à un exercice). Le ratio de distribution du bénéfice net ajusté présenté, qui est également une mesure historique, varie du fait qu'il exclut le profit lié à l'échange de licences de spectre pour les services sans fil, les profits nets et le bénéfice lié à la participation découlant des coentreprises immobilières, la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme et les ajustements liés à l'impôt sur le résultat.

Nos objectifs financiers en 2016, qui sont revus une fois par an et qui sont demeurés inchangés par rapport à 2015, à l'exception d'une révision de notre objectif à long terme lié à notre ratio d'endettement, visent à maintenir les objectifs financiers énoncés dans le tableau suivant. Nous estimons que nos objectifs financiers s'alignent sur notre stratégie à long terme.

Aux 30 septembre ou pour les périodes de 12 mois closes à ces dates (en millions de dollars)	Objectif	2016	2015
Composantes des ratios d'endettement et de couverture			
Dette nette ¹		12 217 \$	11 713 \$
BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ²		4 668 \$	4 438 \$
Montant net des charges d'intérêts ³		548 \$	454 \$
Ratio d'endettement			
Dette nette/BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	2,00 à 2,50 ⁴	2,62	2,64
Ratios de couverture			
Couverture par le bénéfice ⁵		4,6	5,1
Couverture des intérêts par le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ⁶		8,5	9,8
Autres mesures			
Ratio de distribution du bénéfice net ajusté ⁷		77 %	69 %
Ratio de distribution	65 % à 75 % ⁸	76 %	69 %

1. La dette nette est calculée comme suit :

Aux 30 septembre	Note	2016	2015
Dette à long terme	21	12 454 \$	11 712 \$
Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme		67	48
(Actifs) passifs dérivés, montant net		24	(7)
Cumul des autres éléments du résultat global découlant des instruments financiers utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette à long terme libellée en dollars américains (compte non tenu des incidences fiscales)		(18)	—
Trésorerie et placements temporaires, montant net		(410)	(141)
Emprunts à court terme	19	100	101
Dette nette		12 217 \$	11 713 \$

2. Le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est calculé comme suit :

	BAlIA (note 5)	Coûts de restructuration et autres coûts (note 15)	BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts
Ajouter			
Période de neuf mois close le 30 septembre 2016	3 460 \$	131 \$	3 591 \$
Exercice clos le 31 décembre 2015	4 262	226	4 488
Déduire			
Période de neuf mois close le 30 septembre 2015	(3 284)	(127)	(3 411)
BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	4 438 \$	230 \$	4 668 \$

3. Le montant net des charges d'intérêts est le montant net des coûts de financement, excluant les intérêts nets des régimes à prestations définies du personnel et les économies liées à la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme et du remboursement à l'échéance de titres de créance, calculé sur 12 mois (les charges comptabilisées à l'égard de la prime au titre du remboursement par anticipation, le cas échéant, sont incluses dans le montant net des charges d'intérêts).
4. Notre fourchette cible à long terme pour le ratio d'endettement est de 2,00 à 2,50 fois. Au 30 septembre 2016, le ratio sortait de cette fourchette cible à long terme. À court terme, nous pourrions laisser ce ratio sortir de la fourchette cible (pour saisir les occasions de placement à long terme), mais nous nous efforcerons de faire en sorte que ce ratio revienne dans la fourchette cible à moyen terme, car nous sommes d'avis que cette fourchette s'aligne sur notre stratégie à long terme. Nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation n'est pas supérieur à

4,00:1,00 (se reporter à la *note 21 d*). Le calcul du ratio d'endettement est essentiellement semblable au calcul du ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.

5. La couverture par le bénéfice est le bénéfice net avant les charges liées aux coûts d'emprunt et la charge d'impôt sur le résultat divisé par les charges liées aux coûts d'emprunt (intérêts sur la dette à long terme; intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts; prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme); et réintégration des intérêts capitalisés.
6. La couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est définie comme le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts divisé par le montant net des charges d'intérêts. Cette mesure est essentiellement semblable au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.
7. Le bénéfice net ajusté attribuable aux actions ordinaires est calculé comme suit :

Périodes de 12 mois closes les 30 septembre	2016	2015
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	1 403 \$	1 433 \$
Profit lié à l'échange de licences de spectre pour les services sans fil, déduction faite de l'impôt sur le résultat	(13)	—
Profit et bénéfice net lié à la participation découlant d'un projet de réaménagement immobilier, déduction faite de l'impôt sur le résultat	(11)	—
Ajouter : provisions liées aux acquisitions d'entreprises	10	—
Ajustements liés à l'impôt sur le résultat	(11)	6
Bénéfice net ajusté attribuable aux actions ordinaires	1 378 \$	1 439 \$

8. Notre indication visée est un ratio de distribution de 65 % à 75 % des bénéfices prévisibles, sur une base prospective. Nous estimons que nous respecterons notre indication visée, sur une base prospective.

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts était de 2,62 fois au 30 septembre 2016, soit une diminution par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation de la dette nette, découlant principalement de l'acquisition de licences de spectre a été neutralisée par la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. Le ratio de couverture par le bénéfice était de 4,6 fois pour la période de 12 mois close le 30 septembre 2016, soit une baisse comparativement à 5,1 fois à l'exercice précédent.

L'augmentation des coûts d'emprunt s'est traduite par une baisse de 0,4 du ratio, et la diminution du bénéfice avant les coûts d'emprunt et l'impôt sur le résultat a donné lieu à une baisse de 0,1 du ratio. Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est établi à 8,5 fois pour la période de 12 mois close le 30 septembre 2016, en baisse par rapport à 9,8 fois à l'exercice précédent. L'augmentation du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts a donné lieu à une augmentation de 0,5 du ratio, tandis que la hausse du montant net des charges d'intérêts a donné lieu à une diminution de 1,8 du ratio.

4 instruments financiers

a) Risque de crédit

En excluant le risque de crédit, le cas échéant, découlant des swaps de devises réglés sur une base brute, la meilleure représentation de notre exposition maximale au risque de crédit (excluant les incidences de l'impôt sur le résultat) est présentée dans le tableau suivant. Celle-ci, toutefois, illustre le pire scénario et ne reflète aucunement les résultats auxquels nous nous attendons.

(en millions)	Au 30 septembre 2016	Au 31 décembre 2015
Trésorerie et placements temporaires, montant net	410 \$	223 \$
Débiteurs	1 422	1 428
Actifs dérivés	18	40
	1 850 \$	1 691 \$

Trésorerie et placements temporaires

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements temporaires est géré en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une forte notation de qualité supérieure et d'autres contreparties solvables. Un examen continu est effectué pour évaluer les changements de l'état des contreparties.

Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs est par sa nature même géré par notre importante clientèle diversifiée, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. Nous appliquons un programme d'évaluation du crédit des clients et limitons le montant du crédit accordé lorsque nous le jugeons nécessaire.

Le tableau suivant présente l'analyse du classement chronologique des créances clients qui n'ont pas fait l'objet d'une provision aux dates des états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière. Au 30 septembre 2016, la durée de vie moyenne pondérée des créances clients était de 26 jours (28 jours au 31 décembre 2015) et la durée de vie moyenne pondérée des créances clients en souffrance était de 66 jours (62 jours au 31 décembre 2015). Tous frais de retard sur les soldes impayés non courants des créances clients étaient imputés au taux du marché fondé sur le secteur ou négociés.

(en millions)	Note	Au 30 septembre 2016	Au 31 décembre 2015
Créances clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses			
Moins de 30 jours après la date de facturation		857 \$	823 \$
De 30 à 60 jours après la date de facturation		142	208
De 61 à 90 jours après la date de facturation		23	52
Plus de 90 jours après la date de facturation		69	64
		1 091 \$	1 147 \$
Créances clients	25 a)	1 144 \$	1 199 \$
Provision pour créances douteuses		(53)	(52)
		1 091 \$	1 147 \$

Nous maintenons des provisions pour les pertes sur créances potentielles liées aux créances douteuses. La conjoncture, les informations historiques, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance ainsi que le secteur d'activité d'où proviennent les créances clients sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer si des provisions doivent être constituées au titre des comptes en souffrance; les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la provision pour créances douteuses à l'encontre des créances clients. La dotation à la provision pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les créances clients dépassant un certain solde et sur la base d'une provision fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Aucune créance client n'est radiée directement à même la dotation à la provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités liées à notre provision pour créances douteuses.

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2016	2015	2016	2015
Solde au début	52 \$	50 \$	52 \$	44 \$
Ajouts (dotation à la provision pour créances douteuses)	15	10	44	39
Utilisation nette	(14)	(10)	(43)	(33)
Solde à la fin	53 \$	50 \$	53 \$	50 \$

Actifs dérivés (et passifs dérivés)

Les contreparties à nos contrats à terme d'actions réglés en trésorerie au titre de la rémunération fondée sur des actions ainsi qu'aux dérivés liés aux opérations de change sont de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation de crédit a accordé une notation du crédit de qualité supérieure. Le montant en dollars du risque de crédit lié à des contrats conclus avec l'une ou l'autre de ces institutions financières est limité, et les notations du crédit des contreparties font l'objet d'un suivi. Nous n'accordons ni ne recevons de sûreté pour les contrats de swap ou les éléments de couverture en raison de notre notation du crédit et de celle de nos contreparties. Bien que nous soyons exposés à des pertes sur créances potentielles qui pourraient résulter de la non-exécution possible de nos contreparties, nous considérons ce risque comme minime. Nos passifs dérivés ne comportent aucune clause éventuelle liée au risque de crédit.

b) Risque de liquidité

À titre de composante des politiques financières liées à la structure du capital, comme il est expliqué plus en détail à la note 3, nous gérons notre risque de liquidité des façons suivantes :

- en recourant à un processus d'équilibrage de trésorerie quotidien qui nous permet de gérer nos liquidités disponibles et nos besoins en liquidités selon nos besoins réels;
- en maintenant des facilités bancaires bilatérales (note 19) et des facilités de crédit consortial (notes 21 d et 21 e);
- en maintenant une convention pour la vente de créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance (note 19);
- en maintenant un programme de papier commercial (note 21 c);
- en maintenant un prospectus préalable de base en vigueur;

- en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels;
- en gérant les échéances des actifs financiers et des passifs financiers.

Nos échéances de titres de créance au cours des années à venir sont telles qu'elles sont présentées à la note 21 f). Au 30 septembre 2016, nous aurions pu émettre un montant de 2,2 milliards de dollars de titres de créance ou de participation en vertu d'un prospectus préalable de base qui demeurera en vigueur jusqu'en avril 2018 (au 31 décembre 2015, 250 millions de dollars jusqu'en décembre 2016). Nous estimons que nos notations du crédit de première qualité contribuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

Nous faisons correspondre de façon étroite les échéances contractuelles de nos passifs financiers dérivés avec celles des risques qu'ils sont censés gérer.

Les échéances prévues de nos passifs financiers non actualisés ne diffèrent pas de façon importante des échéances contractuelles, sauf comme il est indiqué ci-après. Les échéances contractuelles relatives à nos passifs financiers non actualisés, y compris les intérêts s'y rapportant (le cas échéant), sont présentées dans les tableaux qui suivent.

Au 30 septembre 2016 (en millions)	Non-dérivés			Dette à long terme composée			Dérivés			Total
	Passifs financiers ne portant pas intérêt	Emprunts à court terme ¹	Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction (note 18) ²	Dette à long terme ¹ (note 21)	Montants des swaps de devises devant être échangés ³		Autres	Montants des swaps de devises devant être échangés		
					(Reçus)	Payés		(Reçus)	Payés	
2016	1 630 \$	100 \$	98 \$	261 \$	(137) \$	138 \$	— \$	(120) \$	123 \$	2 093 \$
2017	412	—	—	1 218	(20)	21	2	(343)	344	1 634
2018	11	—	—	750	(22)	23	—	—	—	762
2019	10	—	—	1 498	(22)	23	—	—	—	1 509
2020	9	—	—	1 447	(22)	23	—	—	—	1 457
Par la suite	21	—	—	13 292	(930)	944	—	—	—	13 327
Total	2 093 \$	100 \$	98 \$	18 466 \$	(1 153) \$	1 172 \$	2 \$	(463) \$	467 \$	20 782 \$
				Total (note 21 f)		18 485 \$				

1. Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard de nos emprunts à court terme, du papier commercial et les montants prélevés sur nos facilités de crédit (le cas échéant) ont été calculés selon les taux d'intérêt en vigueur au 30 septembre 2016.
2. Les prélèvements sur les facilités de crédit aux fins des travaux de construction devraient avoir lieu à mesure que les travaux progresseront, et ce, jusqu'en 2018.
3. Les montants compris dans la dette à long terme non dérivée non actualisée à l'égard de la dette à long terme libellée en dollars américains, et les montants correspondants inclus dans les swaps de devises de la dette à long terme figurant à la colonne « (Reçus) » ont été établis selon les taux de change en vigueur au 30 septembre 2016. Les montants contractuels couverts de la dette à long terme libellée en dollars américains venant à échéance sont en fait reflétés dans la colonne « Payés » des swaps de devises de la dette à long terme puisque les flux de trésorerie bruts sont échangés en vertu de contrats de swaps de devises.

Au 31 décembre 2015 (en millions)	Non-dérivés			Dette à long terme composée			Dérivés			Total
	Passifs financiers ne portant pas intérêt	Emprunts à court terme ¹	Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction (note 18) ²	Dette à long terme ¹ (note 21)	Montants des swaps de devises devant être échangés ³		Autres	Montants des swaps de devises devant être échangés		
					(Reçus)	Payés		(Reçus)	Payés	
2016	1 895 \$	101 \$	131 \$	1 353 \$	(256) \$	242 \$	4 \$	(415) \$	390 \$	3 445 \$
2017	28	—	—	1 174	—	—	9	—	—	1 211
2018	8	—	—	705	—	—	—	—	—	713
2019	6	—	—	1 453	—	—	—	—	—	1 459
2020	6	—	—	1 402	—	—	—	—	—	1 408
Par la suite	6	—	—	12 057	—	—	—	—	—	12 063
Total	1 949 \$	101 \$	131 \$	18 144 \$	(256) \$	242 \$	13 \$	(415) \$	390 \$	20 299 \$
				Total		18 130 \$				

1. Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard de nos emprunts à court terme, du papier commercial et les montants prélevés sur nos facilités de crédit (le cas échéant) ont été calculés selon les taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2015.
2. Les prélèvements sur les facilités de crédit aux fins des travaux de construction devraient avoir lieu à mesure que les travaux progresseront, et ce, jusqu'en 2018.
3. Les montants compris dans la dette à long terme non dérivée non actualisée à l'égard de la dette à long terme libellée en dollars américains, et les montants correspondants inclus dans les swaps de devises de la dette à long terme figurant à la colonne « (Reçus) » ont été établis selon les taux de change en vigueur au 31 décembre 2015. Les montants contractuels couverts de la dette à long terme libellée en dollars américains venant à échéance sont en fait reflétés dans la colonne « Payés » des swaps de devises de la dette à long terme puisque les flux de trésorerie bruts sont échangés en vertu de contrats de swaps de devises.

c) Risque de change

Notre monnaie fonctionnelle est le dollar canadien, mais certains produits et coûts d'exploitation habituels sont libellés en dollars américains et certains achats de stocks et acquisitions d'immobilisations sont effectués à l'échelle internationale. Le dollar américain est la seule devise à laquelle nous sommes exposés de façon significative.

Notre gestion du risque de change consiste à recourir à des contrats de change à terme et des options sur devises pour fixer les taux de change sur les transactions, les engagements et le papier commercial libellés en dollars américains à court terme.

Comme il est décrit plus en détail à la *note 21 b)*, nous sommes aussi exposés au risque de change puisque la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs de nos billets libellés en dollars américains peuvent fluctuer en raison des variations des taux de change. Une relation de couverture du risque de change a été établie pour les paiements d'intérêts semestriels connexes et le paiement du capital à l'échéance.

d) Risque de marché

Le bénéfice net et les autres éléments du résultat global pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2016 et 2015 auraient pu varier si le taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain et le cours de nos actions ordinaires avaient présenté une variation des montants raisonnablement possibles par rapport à leurs montants réels à la date de l'état de la situation financière.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition au risque de change à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière concerné. Les soldes libellés en dollars américains et les valeurs nominales des instruments financiers dérivés aux dates de l'état de la situation financière ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition à l'autre risque de prix découlant de la rémunération fondée sur des actions à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière concerné. Le nombre théorique d'actions ordinaires à la date de l'état de la situation financière concerné, qui inclut celles qui font l'objet des contrats de swap sur actions réglés en trésorerie, a été utilisé aux fins des calculs.

La charge d'impôt sur le résultat, dont le montant net est pris en compte dans l'analyse de sensibilité, reflète les taux d'imposition prévus par la loi pour les périodes de présentation de l'information financière.

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (augmentation [diminution] en millions)	Bénéfice net		Autres éléments du résultat global		Bénéfice global	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Variations raisonnablement possibles des risques de marché ¹						
Variation de 10 % du taux de change du dollar CA par rapport au dollar US						
Appréciation du dollar CA	(2) \$	(24) \$	(5) \$	(7) \$	(7) \$	(31) \$
Dépréciation du dollar CA	2 \$	23 \$	9 \$	7 \$	11 \$	30 \$
Variation de 25 % ² du cours des actions ordinaires ³						
Augmentation du cours	(14) \$	(10) \$	17 \$	13 \$	3 \$	3 \$
Diminution du cours	10 \$	10 \$	(17) \$	(13) \$	(7) \$	(3) \$

1. Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être considérées avec circonspection. Les variations du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global n'est pas nécessairement linéaire. Dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur le montant du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global sont calculées sans modification d'autres facteurs; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs, ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer les sensibilités.

L'analyse de sensibilité se fonde sur l'hypothèse selon laquelle nous réaliserions les variations des taux de change; or, en réalité, le marché concurrentiel dans lequel nous exerçons nos activités aurait une incidence sur cette hypothèse.

Il n'a pas été tenu compte de la différence dans le nombre théorique des actions ordinaires liées aux attributions de rémunération fondée sur des actions consenties au cours de la période de présentation de l'information financière qui pourrait s'être produite en raison d'une différence dans le cours des actions ordinaires.

2. Afin de faciliter la comparaison continue des sensibilités, nous avons utilisé une variation constante d'une importance approximative. Reflétant les données portant sur une période de 12 mois et calculée sur une base mensuelle, la volatilité du cours de nos actions ordinaires, au 30 septembre 2016, s'est établie à 14,1 % (2015 – 10,8 %).

3. Les répercussions hypothétiques des variations du cours de nos actions ordinaires se limitent aux répercussions auxquelles donneraient lieu nos éléments liés aux attributions de rémunération fondée sur des actions qui sont comptabilisés à titre d'instruments de passif et les contrats de swap sur actions réglés en trésorerie connexes.

e) Juste valeur*Généralités*

La valeur comptable de la trésorerie et des placements temporaires, des débiteurs, des obligations à court terme, des emprunts à court terme, des créditeurs et de certaines provisions (y compris des créditeurs à l'égard de la restructuration) correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La juste valeur est déterminée directement en fonction des cours de marché sur des marchés actifs.

La valeur comptable de nos placements comptabilisés au moyen de la méthode du coût n'excède pas leur juste valeur. La juste valeur de nos placements classés comme étant disponibles à la vente est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs ou d'autres indications objectives et claires de juste valeur.

La juste valeur de notre dette à long terme est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs.

La juste valeur des instruments financiers dérivés que nous utilisons pour gérer le risque de change est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs de ces instruments financiers ou d'instruments financiers similaires ou en fonction des taux courants qui nous sont offerts pour des instruments financiers de même échéance, ainsi qu'en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires d'une durée semblable et exposés à des risques comparables (ces estimations de la juste valeur sont en grande partie fondées sur le taux de change à terme du dollar canadien par rapport au dollar américain aux dates de l'état de la situation financière).

La juste valeur des instruments financiers dérivés que nous utilisons pour gérer notre risque d'augmentations des charges de rémunération découlant de certains modes de rémunération fondée sur des actions est basée sur les estimations de la juste valeur des contrats à terme d'actions réglés en trésorerie connexes fournies par les contreparties aux transactions (ces estimations de la juste valeur sont en grande partie fondées sur le cours de nos actions ordinaires aux dates de l'état de la situation financière).

Les instruments financiers que nous évaluons à la juste valeur sur une base récurrente au cours des périodes suivant la comptabilisation initiale ainsi que le niveau dans lequel ils sont classés au sein de la hiérarchie des justes valeurs sont présentés dans le tableau ci-après.

	Évaluations à la juste valeur à la date de clôture au moyen des éléments suivants :							
	Valeur comptable		Cours relevés sur les marchés actifs pour des éléments identiques (Niveau 1)		Autres données importantes pouvant être observées (Niveau 2)		Données importantes ne pouvant être observées (Niveau 3)	
	Au 30 sept. 2016	Au 31 déc. 2015	Au 30 sept. 2016	Au 31 déc. 2015	Au 30 sept. 2016	Au 31 déc. 2015	Au 30 sept. 2016	Au 31 déc. 2015
(en millions)								
Actif								
Dérivés liés aux opérations de change	4 \$	40 \$	— \$	— \$	4 \$	40 \$	— \$	— \$
Dérivés liés à la rémunération fondée sur des actions	14	—	—	—	14	—	—	—
Portefeuille de placements disponibles à la vente	33	30	1	2	32	28	—	—
	51 \$	70 \$	1 \$	2 \$	50 \$	68 \$	— \$	— \$
Passif								
Dérivés liés aux opérations de change	35 \$	— \$	— \$	— \$	35 \$	— \$	— \$	— \$
Dérivés liés à la rémunération fondée sur des actions	2	11	—	—	2	11	—	—
	37 \$	11 \$	— \$	— \$	37 \$	11 \$	— \$	— \$

Dérivés

Les instruments financiers dérivés que nous évaluons à la juste valeur sur une base récurrente suivant la comptabilisation initiale sont présentés dans le tableau ci-après.

(en millions)			Au 30 septembre 2016		Au 31 décembre 2015	
	Désignation	Date d'échéance maximale	Valeur nominale	Juste valeur et valeur comptable	Valeur nominale	Juste valeur et valeur comptable
Actifs courants¹						
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>						
Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	DFT ²	2017	8 \$	1 \$	115 \$	15 \$
Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	DFC ³	2017	187 \$	3	161 \$	11
Risque de change lié aux produits libellés en dollars américains	DFT ²	2016	— \$	—	62 \$	—
Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 b)	DFC ³	2016	71 \$	7	— \$	—
Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains (notes 21 b et 21 c)	DFC ³	2016	33 \$	—	243 \$	14
				11 \$		40 \$
Autres actifs à long terme¹						
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>						
Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 b)	DFC ³	2018	75 \$	7 \$	— \$	— \$
Passifs courants¹						
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>						
Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	DFT ²	2016	— \$	— \$	31 \$	— \$
Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	DFC ³	2017	154 \$	8	11 \$	—
Risque de change lié aux produits libellés en dollars américains	DFT ²	2017	118 \$	3	8 \$	—
Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 b)	DFC ³	2016	3 \$	—	71 \$	2
Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains (notes 21 b et 21 c)	DFC ³	2016	104 \$	1	— \$	—
				12 \$		2 \$
Autres passifs à long terme¹						
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>						
Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 b)	DFC ³	2017	65 \$	2 \$	68 \$	9 \$
Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains (notes 21 b et 21 c)	DFC ³	2027	1 035 \$	23	— \$	—
				25 \$		9 \$

1. Les actifs et passifs financiers dérivés ne font pas l'objet d'une compensation.
2. Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de transaction (DFT) au moment de la comptabilisation initiale; la comptabilité de couverture n'est pas appliquée.
3. Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de couverture (DFC) au moment de la comptabilisation initiale (éléments de couverture de flux de trésorerie); la comptabilité de couverture est appliquée.

Non-dérivés

Notre dette à long terme qui est évaluée au coût amorti et la juste valeur de celle-ci sont présentées dans le tableau suivant.

(en millions)	Au 30 septembre 2016		Au 31 décembre 2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (note 21)	12 454 \$	13 511 \$	12 038 \$	12 575 \$

f) Comptabilisation des profits et des pertes sur les dérivés

Le tableau suivant présente les profits et les pertes, excluant les incidences de l'impôt sur le résultat, sur les instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie ainsi que le poste où ils sont présentés dans les comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat et de résultat global; il n'y avait aucune partie inefficace des instruments dérivés classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie pour les périodes présentées.

(en millions)	Montant du profit (de la perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global (partie efficace) (note 10)		Poste	Profit (perte) reclassé(e) des autres éléments du résultat global en résultat (partie efficace) (note 10)	
	2016	2015		Montant	
	2016	2015		2016	2015
TRIMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE					
<i>Dérivés utilisés pour gérer ce qui suit :</i>					
Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	5 \$	5 \$	Achat de biens et services	(4) \$	— \$
Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 b)	9	(6)	Charge au titre des avantages du personnel	5	(1)
Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains (notes 21 b et 21 c)	(8)	32	Coûts de financement	10	32
	6 \$	31 \$		11 \$	31 \$
PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOSSES LES 30 SEPTEMBRE					
<i>Dérivés utilisés pour gérer ce qui suit :</i>					
Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	(19) \$	6 \$	Achat de biens et services	(6) \$	— \$
Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 b)	24	(1)	Charge au titre des avantages du personnel	11	7
Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains (notes 21 b et 21 c)	(60)	32	Coûts de financement	(42)	32
	(55) \$	37 \$		(37) \$	39 \$

Le tableau suivant présente les profits et les pertes découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments détenus à des fins de transaction et qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture, ainsi que le poste où ils sont présentés dans les comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat et de résultat global.

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Poste	Profit (perte) sur les dérivés comptabilisé(e) en résultat			
		Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2016	2015	2016	2015
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change	Coûts de financement	(1) \$	10 \$	(1) \$	19 \$

5 information sectorielle

Généralités

Les secteurs opérationnels pour lesquels l'information est régulièrement transmise à notre chef de la direction (notre principal décideur opérationnel) sont les services mobiles et les services filaires. Les secteurs opérationnels sont des composantes d'une entité qui se livrent à des activités commerciales dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes et dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par un principal décideur opérationnel en vue de prendre les décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance.

Comme nous ne regroupons pas à l'heure actuelle les secteurs opérationnels, nos secteurs à présenter sont aussi les services mobiles et les services filaires. Le secteur des services mobiles comprend les produits tirés des services de réseau (transmission de données et transmission de la voix) et les ventes d'équipement. Le secteur des services filaires comprend les produits tirés des services de transmission de données (qui comprennent les services de protocole Internet, de télévision, d'hébergement, de technologie de l'information gérée, les services fondés sur l'infonuagique, l'impartition des processus d'affaires ainsi que certaines solutions en matière de soins de santé), les produits tirés des services de transmission de la voix et les produits tirés des autres services de télécommunications, sauf les services mobiles. La division sectorielle est établie sur la base de similarités technologiques, des compétences techniques nécessaires à la fourniture des produits et services, des caractéristiques des clients, des canaux de distribution employés et de l'application des règlements. Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties.

L'information sectorielle suivante est régulièrement transmise à notre principal décideur opérationnel.

Trimestres clos les 30 septembre (en millions)	Services mobiles		Services filaires		Éliminations		Chiffres consolidés	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Produits d'exploitation								
Produits externes	1 818 \$	1 767 \$	1 420 \$	1 388 \$	— \$	— \$	3 238 \$	3 155 \$
Produits intersectoriels	15	16	48	44	(63)	(60)	—	—
	1 833 \$	1 783 \$	1 468 \$	1 432 \$	(63) \$	(60) \$	3 238 \$	3 155 \$
BAIIA¹	759 \$	715 \$	372 \$	353 \$	— \$	— \$	1 131 \$	1 068 \$
Dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre ²	295 \$	209 \$	492 \$	414 \$	— \$	— \$	787 \$	623 \$

Produits d'exploitation (ci-dessus)	3 238 \$	3 155 \$
Achat de biens et services	1 426	1 394
Charge au titre des avantages du personnel	681	693
BAIIA (ci-dessus)	1 131	1 068
Amortissement des immobilisations corporelles	388	361
Amortissement des immobilisations incorporelles	127	110
Bénéfice d'exploitation	616	597
Coûts de financement	129	106
Bénéfice avant impôt sur le résultat	487 \$	491 \$

- Le bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements (le « BAIIA ») n'a pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous avons publié des indications au sujet du BAIIA et l'avons inclus dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et qu'il sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.
- Total des dépenses d'investissement; se reporter à la *note 25 b)* pour un rapprochement des dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre, et des paiements en trésorerie au titre des immobilisations excluant les licences de spectre présentés dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie.

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions)	Services mobiles		Services filaires		Éliminations		Chiffres consolidés	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Produits d'exploitation								
Produits externes	5 274 \$	5 161 \$	4 220 \$	4 124 \$	— \$	— \$	9 494 \$	9 285 \$
Produits intersectoriels	43	44	143	130	(186)	(174)	—	—
	5 317 \$	5 205 \$	4 363 \$	4 254 \$	(186) \$	(174) \$	9 494 \$	9 285 \$
BAIIA¹	2 308 \$	2 178 \$	1 152 \$	1 106 \$	— \$	— \$	3 460 \$	3 284 \$
Dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre ²	733 \$	684 \$	1 441 \$	1 238 \$	— \$	— \$	2 174 \$	1 922 \$

Produits d'exploitation (ci-dessus)	9 494 \$	9 285 \$
Achat de biens et services	4 057	4 050
Charge au titre des avantages du personnel	1 977	1 951
BAIIA (ci-dessus)	3 460	3 284
Amortissement des immobilisations corporelles	1 158	1 069
Amortissement des immobilisations incorporelles	356	322
Bénéfice d'exploitation	1 946	1 893
Coûts de financement	386	333
Bénéfice avant impôt sur le résultat	1 560 \$	1 560 \$

- Le bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements (le « BAIIA ») n'a pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous avons publié des indications au sujet du BAIIA et l'avons inclus dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et qu'il sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.
- Total des dépenses d'investissement; se reporter à la *note 25 b)* pour un rapprochement des dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre, et des paiements en trésorerie au titre des immobilisations excluant les licences de spectre présentés dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie.

Informations géographiques

Nous attribuons les produits tirés des clients externes à certains pays en fonction de l'emplacement à partir duquel les biens et les services sont fournis. Nous ne disposons pas de produits d'exploitation significatifs que nous attribuons à des pays autres que le Canada (le pays où nous sommes domiciliés) ni de montants significatifs au titre des immobilisations corporelles et incorporelles ou du goodwill situés à l'extérieur du Canada.

6 autres produits d'exploitation

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Note	Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2016	2015	2016	2015
Aide publique, incluant l'amortissement du compte de report		10 \$	14 \$	28 \$	38 \$
Produit (perte) de placements		10	(2)	19	(4)
Produits d'intérêts	18 c)	—	—	1	2
Profit (perte) à la cession d'actifs et autres		(7)	2	9	5
		13 \$	14 \$	57 \$	41 \$

7 charge au titre des avantages du personnel

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Note	Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2016	2015	2016	2015
Charge au titre des avantages du personnel – montant brut					
Salaires		649 \$	653 \$	1 907 \$	1 873 \$
Rémunération fondée sur des actions ¹	13	32	35	87	99
Régimes de retraite – à prestations définies	14 a)	23	27	67	81
Régimes de retraite – à cotisations définies	14 b)	24	24	68	69
Coûts de restructuration ¹	15 b)	37	34	92	68
Autres		35	38	113	115
		800	811	2 334	2 305
Coûts internes de la main-d'œuvre comptabilisés à l'actif					
Immobilisations corporelles		(79)	(82)	(236)	(241)
Immobilisations incorporelles amortissables		(40)	(36)	(121)	(113)
		(119)	(118)	(357)	(354)
		681 \$	693 \$	1 977 \$	1 951 \$

1. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016, la rémunération fondée sur des actions, d'un montant de 2 \$ (2015 – 11 \$) et de 4 \$ (2015 – 11 \$), respectivement, était prise en compte dans les coûts de restructuration.

8 coûts de financement

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Note	Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2016	2015	2016	2015
Charges d'intérêts					
Intérêts sur la dette à long terme, montant brut		133 \$	128 \$	400 \$	368 \$
Intérêts sur la dette à long terme capitalisés ¹		(12)	(18)	(40)	(27)
Intérêts sur la dette à long terme, montant net		121	110	360	341
Intérêts sur les emprunts à court terme et autres		1	2	3	5
Désactualisation de provisions	20	3	3	9	9
		125	115	372	355
Intérêts des régimes à prestations définies du personnel, montant net	14 a)	1	7	3	20
Opérations de change		3	(16)	12	(21)
		129	106	387	354
Produits d'intérêts					
Intérêts sur les remboursements d'impôt sur le résultat		—	—	—	(20)
Autres		—	—	(1)	(1)
		—	—	(1)	(21)
		129 \$	106 \$	386 \$	333 \$

1. Les intérêts sur la dette à long terme, à un taux combiné de 3,31 %, ont été comptabilisés au titre des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

9 impôt sur le résultat

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2016	2015	2016	2015
Charge d'impôt exigible				
Pour la période considérée	108 \$	118 \$	388 \$	462 \$
Ajustements comptabilisés dans la période considérée pour l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	(23)	(23)	(25)	(100)
	85	95	363	362
Charge (économie) d'impôt différé				
Survenant à la naissance et à la résorption des différences temporaires	27	12	25	(48)
Réévaluation du passif d'impôt différé pour tenir compte des taux d'imposition prévus par la loi futurs	—	—	1	48
Ajustements comptabilisés dans la période considérée pour l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	20	19	22	77
	47	31	48	77
	132 \$	126 \$	411 \$	439 \$

Notre charge d'impôt et notre taux d'imposition effectif diffèrent de ceux obtenus par l'application des taux prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Trimestres clos les 30 septembre (en millions de dollars)	2016		2015	
	Impôt sur le résultat calculé selon les taux prévus par la loi applicables	129 \$	26,6 %	130 \$
Réévaluation du passif d'impôt différé pour refléter les taux d'imposition futurs	—	—	—	—
Ajustements comptabilisés dans la période considérée pour l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	(3)	(0,6)	(4)	(0,8)
Autres	6	1,1	—	—
Charge d'impôt sur le résultat présentée dans les comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat et de résultat global	132 \$	27,1 %	126 \$	25,7 %
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions de dollars)	2016		2015	
	414 \$	26,5 %	412 \$	26,4 %
Impôt sur le résultat calculé selon les taux prévus par la loi applicables	1	0,1	48	3,1
Réévaluation du passif d'impôt différé pour refléter les taux d'imposition futurs	(3)	(0,2)	(23)	(1,5)
Ajustements comptabilisés dans la période considérée pour l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	(1)	(0,1)	2	0,1
Autres				
Charge d'impôt sur le résultat présentée dans les comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat et de résultat global	411 \$	26,3 %	439 \$	28,1 %

10 autres éléments du résultat global

(en millions)	Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat						Élément qui ne sera jamais reclassé en résultat	
	Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie au cours de la période considérée (note 4 f)			Écart de change cumulé	Variation de la juste valeur latente des actifs financiers disponibles à la vente	Cumul des autres éléments du résultat global	Réévaluations au titre des régimes à prestations définies du personnel	Autres éléments du résultat global
	Profits (pertes) survenu(e)s	(Profits) pertes de périodes antérieures transféré(e)s en résultat net	Total					
TRIMESTRES CLOS								
LES 30 SEPTEMBRE								
Solde cumulé au 1 ^{er} juillet 2015			2 \$	23 \$	13 \$	38 \$		
Autres éléments du résultat global								
Montant	31 \$	(31) \$	—	12	1	13	(212) \$	(199) \$
Impôt sur le résultat	2 \$	(3) \$	(1)	—	—	(1)	(56)	(57)
Montant net			1	12	1	14	(156) \$	(142) \$
Solde cumulé au 30 septembre 2015			3 \$	35 \$	14 \$	52 \$		
Solde cumulé au 1 ^{er} juillet 2016			(9) \$	45 \$	13 \$	49 \$		
Autres éléments du résultat global								
Montant	6 \$	(11) \$	(5)	2	2	(1)	204 \$	203 \$
Impôt sur le résultat	3 \$	(4) \$	(1)	—	—	(1)	54	53
Montant net			(4)	2	2	—	150 \$	150 \$
Solde cumulé au 30 septembre 2016			(13) \$	47 \$	15 \$	49 \$		
PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOSES								
LES 30 SEPTEMBRE								
Solde cumulé au 1 ^{er} janvier 2015			4 \$	18 \$	16 \$	38 \$		
Autres éléments du résultat global								
Montant	37 \$	(39) \$	(2)	17	(2)	13	(65) \$	(52) \$
Impôt sur le résultat	3 \$	(4) \$	(1)	—	—	(1)	(24)	(25)
Montant net			(1)	17	(2)	14	(41) \$	(27) \$
Solde cumulé au 30 septembre 2015			3 \$	35 \$	14 \$	52 \$		
Solde cumulé au 1 ^{er} janvier 2016			— \$	43 \$	16 \$	59 \$		
Autres éléments du résultat global								
Montant	(55) \$	37 \$	(18)	4	(1)	(15)	228 \$	213 \$
Impôt sur le résultat	(14) \$	9 \$	(5)	—	—	(5)	61	56
Montant net			(13)	4	(1)	(10)	167 \$	157 \$
Solde cumulé au 30 septembre 2016			(13) \$	47 \$	15 \$	49 \$		
Éléments attribuables :								
Aux actions ordinaires						48 \$		
À la participation ne donnant pas le contrôle						1		
						49 \$		

Au 30 septembre 2016, notre estimation du montant net des profits existants (pertes existantes) découlant de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie, qui sont présentés dans le cumul des autres éléments du résultat global et qui devraient faire l'objet d'un reclassement en résultat net au cours des 12 prochains mois, était de néant, excluant les incidences fiscales.

11 montants par action

Le bénéfice net de base par action ordinaire est calculé au moyen de la division du bénéfice net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le bénéfice net dilué par action ordinaire est calculé pour tenir compte des attributions d'options sur actions et des unités d'actions restreintes.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des dénominateurs entrant dans le calcul du bénéfice par action de base et du bénéfice par action dilué. Le bénéfice net est égal au bénéfice net dilué pour toutes les périodes présentées.

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2016	2015	2016	2015
Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires en circulation	592	601	593	605
Effet des titres dilutifs				
Attributions d'options sur actions	—	2	—	1
Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires en circulation	592	603	593	606

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2016 et 2015, aucune attribution d'options sur actions en cours n'a été exclue du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire.

12 dividendes par action

a) Dividendes déclarés

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions, sauf les montants par action)

Dividendes sur actions ordinaires	2016				2015			
	Déclarés		Versés aux actionnaires le	Total	Déclarés		Versés aux actionnaires le	Total
	En date du	Par action			En date du	Par action		
Dividende du premier trimestre	11 mars 2016	0,44 \$	1 ^{er} avril 2016	261 \$	11 mars 2015	0,40 \$	1 ^{er} avril 2015	243 \$
Dividende du deuxième trimestre	10 juin 2016	0,46	4 juillet 2016	274	10 juin 2015	0,42	2 juillet 2015	253
Dividende du troisième trimestre	9 septembre 2016	0,46	3 octobre 2016	272	10 septembre 2015	0,42	1 ^{er} octobre 2015	252
		1,36 \$		807 \$		1,24 \$		748 \$

Le 3 novembre 2016, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,48 \$ par action sur nos actions ordinaires émises et en circulation; ce dividende est payable le 3 janvier 2017 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 9 décembre 2016. Le montant final du paiement des dividendes est tributaire du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fermeture des bureaux le 9 décembre 2016.

b) Régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés

Nous avons un régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés dans le cadre duquel les détenteurs d'actions ordinaires admissibles peuvent acquérir des actions ordinaires supplémentaires en réinvestissant les dividendes et en effectuant des paiements additionnels facultatifs en espèces au fiduciaire. En vertu de ce régime, nous avons le choix d'offrir de nouvelles actions ordinaires ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier.

En vertu du régime, nous pouvons, à notre gré, offrir les actions ordinaires à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. Nous avons demandé au fiduciaire d'acquérir sur le marché boursier les actions ordinaires sans offrir d'escompte. En ce qui a trait aux dividendes sur actions ordinaires déclarés au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016, un montant de 14 millions de dollars (2015 – 16 millions de dollars) et de 44 millions de dollars (2015 – 43 millions de dollars), respectivement, a été réinvesti dans des actions ordinaires.

13 rémunération fondée sur des actions

a) Éléments de la rémunération fondée sur des actions

La charge au titre des avantages du personnel figurant dans les comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat et de résultat global ainsi que dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie comprend les montants de la rémunération fondée sur des actions suivants :

Trimestres clos les 30 septembre (en millions)	2016			2015		
	Charge au titre des avantages du personnel	Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie	Charge au titre des avantages du personnel	Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie
Unités d'actions restreintes ¹	25 \$	2 \$	27 \$	37 \$	1 \$	38 \$
Régime d'actionnariat des employés	9	(9)	—	9	(9)	—
Attributions d'options sur actions	—	—	—	—	—	—
	34 \$	(7) \$	27 \$	46 \$	(8) \$	38 \$

1. La charge découlant des unités d'actions restreintes est présentée déduction faite des incidences du contrat de swap sur actions réglé en trésorerie (se reporter à la note 4 f). Dans la charge au titre des avantages du personnel (se reporter à la note 7), la charge au titre des unités d'actions restreintes d'un montant de 23 \$ (2015 – 26 \$) est présentée dans la rémunération fondée sur des actions et le solde est inclus dans les coûts de restructuration.

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions)

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions)	2016			2015		
	Charge au titre des avantages du personnel	Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie	Charge au titre des avantages du personnel	Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie
Unités d'actions restreintes ¹	63 \$	2 \$	65 \$	81 \$	(42) \$	39 \$
Régime d'actionnariat des employés	28	(28)	—	28	(28)	—
Attributions d'options sur actions	—	—	—	1	—	1
	91 \$	(26) \$	65 \$	110 \$	(70) \$	40 \$

1. La charge découlant des unités d'actions restreintes est présentée déduction faite des incidences du contrat de swap sur actions réglé en trésorerie (se reporter à la note 4 f). Dans la charge au titre des avantages du personnel (se reporter à la note 7), la charge au titre des unités d'actions restreintes d'un montant de 59 \$ (2015 – 70 \$) est présentée dans la rémunération fondée sur des actions et le solde est inclus dans les coûts de restructuration.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016, les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes en ce qui a trait aux unités d'actions restreintes sont présentées déduction faite des entrées de trésorerie découlant des contrats de swap sur actions réglés en trésorerie de 2 millions de dollars (2015 – 2 millions de dollars) et de 6 millions de dollars (2015 – 19 millions de dollars), respectivement. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016, l'économie d'impôt sur le résultat découlant de la rémunération fondée sur des actions s'est établie à 9 millions de dollars (2015 – 12 millions de dollars) et à 24 millions de dollars (2015 – 29 millions de dollars), respectivement.

b) Unités d'actions restreintes

Nous utilisons des unités d'actions restreintes en guise de fidélisation et de rémunération au rendement. Chaque unité d'action restreinte est de valeur nominale égale à une action ordinaire, et donne normalement droit aux dividendes auxquels cette unité donnerait lieu si elle était effectivement une action ordinaire émise et en circulation. Les dividendes théoriques sont inscrits à titre d'émissions d'unités d'actions restreintes supplémentaires au cours de la durée de vie de l'unité en question. En raison du mécanisme des dividendes théoriques, la juste valeur à la date d'attribution des unités d'actions restreintes est égale à la juste valeur de marché des actions ordinaires correspondantes à la date d'attribution. Les unités d'actions restreintes deviennent généralement payables lorsque les droits sont acquis et la période d'acquisition habituelle des droits est de 33 mois (la durée de service requise). La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution ou avant cette date; la plupart des unités d'actions restreintes en cours comportent des droits d'acquisition en bloc. Le passif connexe est normalement réglé en trésorerie.

Nous octroyons également des unités d'actions restreintes qui offrent essentiellement les mêmes caractéristiques que nos unités d'actions restreintes générales, mais qui fournissent un dividende variable (de 0 % à 200 %) qui est tributaire de la réalisation d'une condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés (d'une pondération de 25 %) et du rendement total pour l'actionnaire en ce qui a trait aux actions

ordinaires par rapport à celui d'un groupe mondial de sociétés de télécommunications analogues (d'une pondération de 75 %). La juste valeur à la date d'attribution du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés est égale à la juste valeur de marché des actions ordinaires correspondantes à la date d'attribution. Par conséquent, le sous-ensemble nominal a été inclus dans la présentation de nos unités d'actions restreintes uniquement assujetties à une condition de service. L'estimation récurrente, qui reflète un dividende variable, de la juste valeur du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire est déterminée au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos unités d'actions restreintes en cours dont les droits n'étaient pas acquis.

	Au 30 septembre 2016	Au 31 décembre 2015
Nombre d'unités d'actions restreintes dont les droits n'étaient pas acquis		
Unités d'actions restreintes non assujetties à une condition de performance liée au marché		
Unités d'actions restreintes uniquement assujetties à une condition de service	5 101 555	3 429 008
Sous-ensemble nominal touché par la condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés	198 085	135 404
	5 299 640	3 564 412
Unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance liée au marché		
Sous-ensemble nominal touché par la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire	594 254	406 243
	5 893 894	3 970 655

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements de nos unités d'actions restreintes non assujetties à une condition de performance liée au marché.

Périodes closes le 30 septembre 2016	Trimestre			Période de neuf mois		
	Nombre d'unités d'actions restreintes ¹		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	Nombre d'unités d'actions restreintes ¹		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
	Droits non acquis	Droits acquis		Droits non acquis	Droits acquis	
En cours, au début						
Droits non acquis	5 267 655	—	38,98 \$	3 564 412	—	41,42 \$
Droits acquis	—	9 587	40,80 \$	—	29 008	40,00 \$
Émises						
Attribution initiale	23 284	—	42,97 \$	1 909 972	—	39,70 \$
Au lieu de dividendes	57 224	92	42,09 \$	153 295	290	40,99 \$
Droits acquis	(10 876)	10 876	40,23 \$	(85 064)	85 064	41,15 \$
Régérées en espèces	—	(12 049)	40,37 \$	—	(105 856)	40,85 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation ou annulées	(37 647)	—	28,26 \$	(242 975)	—	34,03 \$
En cours, à la fin						
Droits non acquis	5 299 640	—	40,81 \$	5 299 640	—	40,81 \$
Droits acquis	—	8 506	41,21 \$	—	8 506	41,21 \$

1. Compte non tenu du sous-ensemble nominal d'unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire.

En ce qui a trait à certaines émissions d'unités d'actions restreintes, nous avons conclu des contrats à terme d'actions réglés en trésorerie, qui fixent notre coût; ces renseignements ainsi que le calendrier de nos unités d'actions restreintes en cours au 30 septembre 2016 dont les droits n'étaient pas acquis sont présentés dans le tableau suivant.

Acquisition des droits au cours des exercices se clôturant les 31 décembre	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût fixe	Coût fixe par unité d'action restreinte	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût variable	Nombre total d'unités d'actions restreintes dont les droits ne sont pas acquis ¹
2016	1 798 900	41,02 \$	116 235	1 915 135
2017	1 610 984	45,35 \$	56 361	1 667 345
2018	1 552 377	40,77 \$	164 783	1 717 160
	4 962 261		337 379	5 299 640

1. Compte non tenu du sous-ensemble nominal d'unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire.

c) Régime d'actionnariat des employés

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2016	2015	2016	2015
Cotisations du personnel	26 \$	22 \$	80 \$	79 \$
Cotisations de l'employeur	9	9	28	28
	35 \$	31 \$	108 \$	107 \$

d) Attributions d'options sur actions

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution de nos régimes d'options sur actions.

Périodes closes le 30 septembre 2016	Trimestre		Période de neuf mois	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions
En cours, au début	1 809 148	23,78 \$	2 375 596	22,96 \$
Exercées ¹	(294 573)	20,66 \$	(833 510)	20,54 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(424)	16,31 \$	(8 826)	23,07 \$
Expirées	—	— \$	(19 109)	15,29 \$
En cours, à la fin	1 514 151	24,39 \$	1 514 151	24,39 \$

1. La valeur intrinsèque totale des attributions d'options sur actions exercées pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016 se chiffrait à 7 millions de dollars, reflétant un prix moyen pondéré aux dates d'exercice de 43,06 \$ l'action, et à 17 millions de dollars, reflétant un prix moyen pondéré aux dates d'exercice de 40,89 \$ l'action, respectivement. L'écart entre le nombre d'options sur actions exercées et le nombre d'actions ordinaires émises (tel qu'il est reflété dans les états consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres) découle de notre choix de régler les exercices d'attributions d'options sur actions au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net.

Le tableau suivant présente les dates d'expiration et les prix d'exercice de nos options sur actions en cours, dont les droits sont entièrement acquis, au 30 septembre 2016.

Options en cours et pouvant être exercées

Fourchette de prix des options					Total	Prix moyen pondéré
Prix le plus bas	16,31 \$	21,42 \$	28,56 \$	16,31 \$		
Prix le plus haut	18,92 \$	25,64 \$	31,69 \$	31,69 \$		
Date d'expiration et nombre d'options						
2017	332 302	8 180	—	340 482		16,50 \$
2018	—	501 807	—	501 807		23,29 \$
2019	—	—	671 862	671 862		29,20 \$
	332 302	509 987	671 862	1 514 151		
Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)						
	0,4	1,4	2,6	1,7		
Prix moyen pondéré	16,37 \$	23,27 \$	29,20 \$	24,39 \$		
Valeur intrinsèque totale ¹ (en millions)	9 \$	10 \$	10 \$	29 \$		

1. La valeur intrinsèque totale est calculée en fonction du prix par action ordinaire au 30 septembre 2016, qui s'établit à 43,29 \$.

14 avantages du personnel futurs

a) Régimes de retraite à prestations définies – charge

Notre charge (économie) au titre des régimes de retraite à prestations définies s'établit comme suit :

Trimestres clos les 30 septembre
(en millions)

Montants comptabilisés dans les éléments suivants :	2016				2015			
	Charge au titre des avantages du personnel (note 7)	Coûts de financement (note 8)	Autres éléments du résultat global (note 10)	Total	Charge au titre des avantages du personnel (note 7)	Coûts de financement (note 8)	Autres éléments du résultat global (note 10)	Total
Coût des services rendus au cours de l'exercice	21 \$	— \$	— \$	21 \$	26 \$	— \$	— \$	26 \$
Coûts des services passés	—	—	—	—	—	—	—	—
Intérêts nets; rendement de l'actif des régimes								
Charges d'intérêts découlant des obligations au titre des prestations constituées	—	85	—	85	—	87	—	87
Rendement de l'actif des régimes, y compris les produits d'intérêts ¹	—	(85)	(204)	(289)	—	(80)	218	138
Incidence sur les intérêts du plafond relatif à l'actif des régimes	—	1	—	1	—	—	—	—
	—	1	(204)	(203)	—	7	218	225
Frais administratifs	2	—	—	2	1	—	—	1
Variation attribuable à l'incidence de la limitation du montant net de l'actif au titre des prestations définies au plafond relatif à l'actif	—	—	—	—	—	—	(6)	(6)
	23 \$	1 \$	(204) \$	(180) \$	27 \$	7 \$	212 \$	246 \$

1. Les produits d'intérêts sur la tranche attribuable à l'actif des régimes du montant net des intérêts des régimes à prestations définies du personnel inclus dans les coûts de financement tiennent compte d'un taux de rendement de l'actif des régimes équivalant au taux d'actualisation utilisé afin de déterminer les obligations au titre des prestations constituées.

Périodes de neuf mois closes les
30 septembre (en millions)

Montants comptabilisés dans les éléments suivants :	2016				2015			
	Charge au titre des avantages du personnel (note 7)	Coûts de financement (note 8)	Autres éléments du résultat global (note 10)	Total	Charge au titre des avantages du personnel (note 7)	Coûts de financement (note 8)	Autres éléments du résultat global (note 10)	Total
Coût des services rendus au cours de l'exercice	62 \$	— \$	— \$	62 \$	76 \$	— \$	— \$	76 \$
Coûts des services passés	—	—	—	—	1	—	—	1
Intérêts nets; rendement de l'actif des régimes								
Charges d'intérêts découlant des obligations au titre des prestations constituées	—	255	—	255	—	262	—	262
Rendement de l'actif des régimes, y compris les produits d'intérêts ¹	—	(254)	(228)	(482)	—	(243)	65	(178)
Incidence sur les intérêts du plafond relatif à l'actif des régimes	—	2	—	2	—	1	—	1
	—	3	(228)	(225)	—	20	65	85
Frais administratifs	5	—	—	5	4	—	—	4
Variation attribuable à l'incidence de la limitation du montant net de l'actif au titre des prestations définies au plafond relatif à l'actif	—	—	—	—	—	—	—	—
	67 \$	3 \$	(228) \$	(158) \$	81 \$	20 \$	65 \$	166 \$

1. Les produits d'intérêts sur la tranche attribuable à l'actif des régimes du montant net des intérêts des régimes à prestations définies du personnel inclus dans les coûts de financement tiennent compte d'un taux de rendement de l'actif des régimes équivalant au taux d'actualisation utilisé afin de déterminer les obligations au titre des prestations constituées.

b) Régimes à cotisations définies – charge

Le total des coûts des régimes de retraite à cotisations définies que nous comptabilisons se présente comme suit :

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2016	2015	2016	2015
Cotisations au régime de retraite syndical et au régime de retraite de la fonction publique	7 \$	8 \$	20 \$	22 \$
Autres régimes de retraite à cotisations définies	17	16	48	47
	24 \$	24 \$	68 \$	69 \$

15 coûts de restructuration et autres coûts**a) Coûts de restructuration et autres coûts**

Afin de réduire nos coûts permanents, nous engageons des coûts de restructuration supplémentaires connexes non récurrents, comme il est expliqué plus en détail à la *note 15 b)*. Il est également possible que nous engagions des charges inhabituelles lorsque nous apportons des changements importants ou structurels à nos modèles d'affaires ou à nos modèles opérationnels. Les autres coûts comprennent également les coûts externes supplémentaires engagés relativement aux acquisitions ou cessions d'entreprises, ainsi que les coûts liés aux litiges, dans le cas de pertes ou de règlements importants.

Le tableau ci-dessous illustre les coûts de restructuration et autres coûts qui sont présentés dans les comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat et de résultat global.

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2016	2015	2016	2015
Achat de biens et services	23 \$	17 \$	39 \$	59 \$
Charge au titre des avantages du personnel	37	34	92	68
	60 \$	51 \$	131 \$	127 \$

Après le 30 septembre 2016, nous nous sommes engagés à verser, au cours du quatrième trimestre de 2016, des sommes forfaitaires totalisant environ 300 millions de dollars [compte tenu des montants proposés dans une entente de principe non ratifiée (se reporter à la *note 23 b)*], au titre d'une charge de rémunération remaniée dont les droits sont immédiatement acquis, à la plupart des membres du personnel syndiqués et non syndiqués actuels situés au Canada.

b) Provisions au titre de la restructuration

Les provisions liées au personnel et les autres provisions, telles qu'elles sont présentées à la *note 20*, comprennent les montants concernant les activités de restructuration. En 2016, les activités de restructuration comprenaient les initiatives d'efficacité opérationnelle en cours et supplémentaires, notamment les coûts liés à l'effectif et la rationalisation des biens immobiliers. Ces initiatives visaient à accroître notre productivité opérationnelle à long terme et notre compétitivité.

Trimestres clos les 30 septembre (en millions)	2016			2015		
	Provisions liées au personnel ¹	Autres ¹	Total ¹	Provisions liées au personnel ¹	Autres ¹	Total ¹
Coûts de restructuration						
Ajouts	37 \$	23 \$	60 \$	38 \$	18 \$	56 \$
Reprise	—	—	—	(4)	(1)	(5)
Charge	37	23	60	34	17	51
Utilisation	(36)	(12)	(48)	(17)	(17)	(34)
Charges supérieures (inférieures) aux décaissements	1	11	12	17	—	17
Provisions au titre de la restructuration						
Solde au début	80	56	136	40	64	104
Solde à la fin	81 \$	67 \$	148 \$	57 \$	64 \$	121 \$

1. Les transactions et les soldes dans cette colonne, compte non tenu des montants de la rémunération fondée sur des actions, sont inclus dans les transactions et les soldes dans la colonne portant le même sous-titre à la *note 20*.

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre
(en millions)

	2016			2015		
	Provisions liées au personnel ¹	Autres ¹	Total ¹	Provisions liées au personnel ¹	Autres ¹	Total ¹
Coûts de restructuration						
Ajouts	92 \$	43 \$	135 \$	72 \$	60 \$	132 \$
Reprise	—	(4)	(4)	(4)	(1)	(5)
Charge	92	39	131	68	59	127
Utilisation	(127)	(29)	(156)	(52)	(23)	(75)
Charges supérieures (inférieures) aux décaissements	(35)	10	(25)	16	36	52
Provisions au titre de la restructuration						
Solde au début	116	57	173	41	28	69
Solde à la fin	81 \$	67 \$	148 \$	57 \$	64 \$	121 \$

1. Les transactions et les soldes dans cette colonne, compte non tenu des montants de la rémunération fondée sur des actions, sont inclus dans les transactions et les soldes dans la colonne portant le même sous-titre à la note 20.

16 immobilisations corporelles

(en millions)	Actifs liés au réseau	Bâtiments et améliorations locatives	Autres	Terrains	Actifs en construction	Total
Au coût						
Au 1 ^{er} janvier 2016	27 191 \$	2 847 \$	1 120 \$	55 \$	413 \$	31 626 \$
Ajouts	557	29	24	—	1 131	1 741
Ajouts découlant d'acquisitions d'entreprises	—	—	1	—	—	1
Cessions, mises hors service et autres	(422)	(48)	(205)	—	—	(675)
Actifs en construction mis en service	688	85	57	—	(830)	—
Au 30 septembre 2016	28 014 \$	2 913 \$	997 \$	55 \$	714 \$	32 693 \$
Amortissement cumulé						
Au 1 ^{er} janvier 2016	19 351 \$	1 810 \$	729 \$	— \$	— \$	21 890 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	1 005	74	79	—	—	1 158
Cessions, mises hors service et autres	(435)	(48)	(169)	—	—	(652)
Au 30 septembre 2016	19 921 \$	1 836 \$	639 \$	— \$	— \$	22 396 \$
Valeur comptable nette						
Au 31 décembre 2015	7 840 \$	1 037 \$	391 \$	55 \$	413 \$	9 736 \$
Au 30 septembre 2016	8 093 \$	1 077 \$	358 \$	55 \$	714 \$	10 297 \$

Au 30 septembre 2016, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élevaient à 507 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2018 (au 31 décembre 2015, 326 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2017).

17 immobilisations incorporelles et goodwill

	Immobilisations incorporelles amortissables						Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Total des immobilisations incorporelles	Goodwill ¹	Total des immobilisations incorporelles et du goodwill
	Abonnés	Contrats avec les clients, relations connexes et droits dans un bail	Logiciels	Servitudes et autres	Actifs en construction	Total				
Au coût										
Au 1 ^{er} janvier 2016	245 \$	228 \$	3 801 \$	90 \$	216 \$	4 580 \$	8 480 \$	13 060 \$	4 125 \$	17 185 \$
Ajouts	—	—	31	3	415	449	164	613	—	613
Ajouts découlant d'acquisitions d'entreprises	—	4	3	—	—	7	—	7	13	20
Cessions, mises hors service et autres (y compris les intérêts capitalisés)	—	—	(107)	(3)	—	(110)	37	(73)	—	(73)
Actifs en construction mis en service	—	—	321	2	(323)	—	—	—	—	—
Écarts de change, montant net	—	—	—	—	—	—	—	—	2	2
Au 30 septembre 2016	245 \$	232 \$	4 049 \$	92 \$	308 \$	4 926 \$	8 681 \$	13 607 \$	4 140 \$	17 747 \$
Amortissement cumulé										
Au 1 ^{er} janvier 2016	112 \$	168 \$	2 739 \$	56 \$	— \$	3 075 \$	— \$	3 075 \$	364 \$	3 439 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles	10	22	321	3	—	356	—	356	—	356
Cessions, mises hors service et autres	—	—	(115)	(1)	—	(116)	—	(116)	—	(116)
Au 30 septembre 2016	122 \$	190 \$	2 945 \$	58 \$	— \$	3 315 \$	— \$	3 315 \$	364 \$	3 679 \$
Valeur comptable nette										
Au 31 décembre 2015	133 \$	60 \$	1 062 \$	34 \$	216 \$	1 505 \$	8 480 \$	9 985 \$	3 761 \$	13 746 \$
Au 30 septembre 2016	123 \$	42 \$	1 104 \$	34 \$	308 \$	1 611 \$	8 681 \$	10 292 \$	3 776 \$	14 068 \$

1. L'amortissement cumulé du goodwill correspond à l'amortissement comptabilisé avant 2002; il n'y a aucune perte de valeur cumulée dans l'amortissement cumulé du goodwill.

Au 30 septembre 2016, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles, compte non tenu de ceux liés à l'entente annoncée de BCE Inc. visant l'acquisition de Manitoba Telecom Services Inc. présentée dans le paragraphe suivant, totalisaient 89 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2020 (au 31 décembre 2015, 55 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2018).

Le 2 mai 2016, BCE Inc. a annoncé qu'elle avait conclu une entente définitive visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Manitoba Telecom Services Inc. L'entente est assujettie aux conditions de clôture habituelles, y compris aux approbations requises auprès de la Cour, des actionnaires et des organismes de réglementation, et elle devrait être conclue à la fin de 2016 ou au début de 2017. Au 30 septembre 2016, l'approbation du tribunal et des actionnaires avait été obtenue. En juin 2016, nous avons soumis un avis et une demande de décision préalable auprès du Bureau de la concurrence concernant notre entente de principe avec BCE Inc. précédemment annoncée, en vertu de laquelle nous avons l'intention d'acquérir environ un tiers des abonnés des services mobiles postpayés de Manitoba Telecom Services Inc. et nous nous verrons attribuer un tiers de ses magasins au Manitoba, à la conclusion de l'acquisition de Manitoba Telecom Services Inc. par BCE Inc. Le prix total de la transaction conclue avec BCE Inc. variera selon le nombre réel d'abonnés des services mobiles postpayés admissibles acquis.

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2016, nous avons acquis une participation de 100 % dans une entreprise qui complète nos secteurs d'activité existants. Le principal facteur ayant contribué à la comptabilisation d'un goodwill a été la capacité des entreprises acquises à générer des bénéfices supérieurs aux actifs corporels et incorporels nets acquis (cet excédent découlant du faible niveau des actifs corporels par rapport à la capacité des entreprises à générer des bénéfices; des synergies attendues; des avantages d'acquérir des entreprises établies possédant certaines compétences au sein de l'industrie; et de la présence géographique des entreprises acquises). Une tranche du montant affecté au goodwill pourrait être déductible fiscalement. Les justes valeurs à la date d'acquisition attribuées aux actifs acquis et aux passifs repris dans le cadre des acquisitions non significatives sur une base individuelle sont également non significatives sur une base individuelle. Toute différence entre les résultats d'exploitation présentés pour la période considérée et les montants pro forma des produits d'exploitation, du bénéfice net et du bénéfice net par action ordinaire de base et dilué qui représentent les résultats d'exploitation comme si les acquisitions des entreprises avaient été effectuées au début de l'exercice n'est pas significative (tout comme les produits d'exploitation suivant l'acquisition et le bénéfice net des entreprises acquises pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015).

18 coentreprises immobilières

a) Généralités

En 2011, nous avons conclu un partenariat à parts égales avec une partie sans lien de dépendance, aux fins du projet Jardin TELUS, un projet de réaménagement se composant d'un immeuble d'habitation en copropriété et d'un immeuble commercial et de commerces de détail situés à Vancouver, en Colombie-Britannique. TELUS est un des locataires de Jardin TELUS qui est désormais notre nouveau siège social mondial. La nouvelle tour de bureaux a obtenu la certification LEED (d'après l'anglais *Leadership in Energy and Environmental Design*) Platine de 2009, et la nouvelle tour d'habitation en copropriété avoisinante a été construite conformément à la norme LEED Or.

En 2013, nous avons conclu un partenariat à parts égales avec deux parties sans lien de dépendance (dont l'une est notre partenaire de Jardin TELUS), aux fins d'un projet visant le réaménagement d'un complexe qui se composera d'un immeuble d'habitation, d'un immeuble commercial et de commerces de détail, appelé TELUS Sky, à Calgary, en Alberta. La nouvelle tour, dont la construction devrait prendre fin en 2018, sera construite conformément à la norme LEED Platine.

b) Information financière résumée des coentreprises immobilières

(en millions)	Au 30 septembre 2016	Au 31 décembre 2015
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie et placements temporaires, montant net	14 \$	20 \$
Dépôts entiers pour des incitations à la prise à bail et privilèges	14	20
Dépôts relatifs à des contrats de vente détenus par un fiduciaire sans lien de dépendance	2	6
Autres	8	21
Biens en voie de développement – Habitations en copropriété (soumises à des contrats de vente)	43	156
	81	223
Actifs non courants		
Biens en voie de développement – Immeuble de placement	111	96
Immeuble de placement	253	238
	364	334
	445 \$	557 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer	20 \$	46 \$
Dépôts relatifs à des contrats de vente		
À payer	10	55
Détenus par un fiduciaire sans lien de dépendance	2	6
Tranche à court terme d'obligations de premier rang garanties portant intérêt à 3,4 % et arrivant à échéance en juillet 2025	4	4
Facilités de crédit aux fins des travaux de construction	—	96
Retenues de garantie au titre de la construction	7	10
Autre passif financier ¹	—	18
	43	235
Passifs non courants		
Facilités de crédit aux fins des travaux de construction	48	9
Autres	—	4
Obligations de premier rang garanties portant intérêt à 3,4 % et arrivant à échéance en juillet 2025	214	217
	262	230
Passifs	305	465
Capitaux propres		
TELUS ²	56	36
Autres associés	84	56
	140	92
	445 \$	557 \$

- L'autre passif financier devait nous être versé. Ce montant ne portait pas intérêt, était garanti par une hypothèque de 18 \$ sur la tour d'habitation en copropriété Jardin TELUS, était payable en trésorerie et devait devenir exigible postérieurement au remboursement de la facilité de crédit aux fins des travaux de construction de la tour d'habitation en copropriété.
- Les montants comptabilisés par les coentreprises immobilières au titre des capitaux propres diffèrent de ceux que nous avons comptabilisés en raison du montant des profits différés sur nos biens immobiliers investis et de la provision pour moins-value que nous avons comptabilisée.

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2016	2015	2016	2015
Produits				
Produits tirés de l'immeuble de placement	6 \$	6 \$	26 \$	10 \$
Produits tirés de la vente d'habitations en copropriété	106 \$	— \$	220 \$	— \$
Dotation aux amortissements	2 \$	3 \$	6 \$	5 \$
Charges d'intérêts ¹	2 \$	3 \$	8 \$	5 \$
Bénéfice net (perte nette) et bénéfice global (perte globale) ²	30 \$	(2) \$	66 \$	(4) \$

1. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016, les coentreprises immobilières ont comptabilisé à l'actif des coûts de financement de 1 \$ (2015 – 2 \$) et de 2 \$ (2015 – 4 \$), respectivement.
2. Étant donné que les coentreprises immobilières sont des partenariats, aucune charge d'impôt sur le résultat des entreprises associées n'est constituée au moment de déterminer le bénéfice net (la perte nette) et le bénéfice global (la perte globale) des coentreprises immobilières.

c) Nos activités liées aux coentreprises immobilières

Nos activités liées aux placements avec les coentreprises immobilières sont présentées dans le tableau ci-après.

Trimestres clos les 30 septembre (en millions)	2016			2015		
	Prêts et créances et autres ¹	Capitaux propres ²	Total	Prêts et créances et autres ¹	Capitaux propres ²	Total
Liés aux comptes de résultat et de résultat global des coentreprises immobilières						
Bénéfice global (perte globale) qui nous est attribuable ³	— \$	15 \$	15 \$	— \$	(1) \$	(1) \$
Liés aux états de la situation financière des coentreprises immobilières						
<i>Éléments n'ayant aucune incidence sur les flux de trésorerie présentés à l'heure actuelle</i>						
Comptabilisation du profit initialement différé sur nos biens immobiliers initialement investis	—	3	3	—	—	—
<i>Flux de trésorerie de la période considérée</i>						
Facilités de crédit aux fins des travaux de construction						
Sommes avancées	5	—	5	12	—	12
Montants remboursés	(23)	—	(23)	(95)	—	(95)
Remboursement des fonds avancés	(18)	—	(18)	—	—	—
Fonds que nous avons investis	—	—	—	—	2	2
Fonds qui nous ont été remboursés et bénéfices distribués	—	(9)	(9)	—	—	—
Augmentation (diminution) nette	(36)	9	(27)	(83)	1	(82)
Valeur comptable des coentreprises immobilières						
Solde au début	52	34	86	140	24	164
Provision pour moins-value	—	(8)	(8)	—	—	—
Solde à la fin	16 \$	35 \$	51 \$	57 \$	25 \$	82 \$

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions)	2016			2015		
	Prêts et créances et autres ¹	Capitaux propres ²	Total	Prêts et créances et autres ¹	Capitaux propres ²	Total
Liés aux comptes de résultat et de résultat global des coentreprises immobilières						
Bénéfice global (perte globale) qui nous est attribuable ³	— \$	29 \$	29 \$	— \$	(2) \$	(2) \$
Liés aux états de la situation financière des coentreprises immobilières						
<i>Éléments n'ayant aucune incidence sur les flux de trésorerie présentés à l'heure actuelle</i>						
Comptabilisation du profit initialement différé sur nos biens immobiliers initialement investis	—	7	7	—	—	—
Coûts de financement que nous avons facturés liés aux facilités de crédit aux fins des travaux de construction et autres (note 6)	1	—	1	2	—	2
<i>Flux de trésorerie de la période considérée</i>						
Facilités de crédit aux fins des travaux de construction						
Sommes avancées	28	—	28	32	—	32
Montants remboursés	(63)	—	(63)	(95)	—	(95)
Coûts de financement qui nous ont été payés	(1)	—	(1)	(2)	—	(2)
Remboursement des fonds avancés	(18)	—	(18)	—	—	—
Fonds que nous avons investis	—	—	—	—	6	6
Fonds qui nous ont été remboursés et bénéfices distribués	—	(9)	(9)	—	—	—
Augmentation (diminution) nette	(53)	27	(26)	(63)	4	(59)
Valeurs comptables des coentreprises immobilières						
Solde au début	69	25	94	120	21	141
Provision pour moins-value	—	(17)	(17)	—	—	—
Solde à la fin	16 \$	35 \$	51 \$	57 \$	25 \$	82 \$

- Les prêts et créances sont inclus dans nos états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière à titre d'avances aux coentreprises immobilières et se composent des avances en vertu des facilités de crédit aux fins des travaux de construction (se reporter à la note 18 d), ainsi que d'un prêt hypothécaire de 18 \$ sur la tour d'habitation en copropriété Jardin TELUS jusqu'à son remboursement au cours du trimestre clos le 30 septembre 2016.
- Nous comptabilisons notre participation dans les coentreprises immobilières au moyen de la méthode de la mise en équivalence.
- Étant donné que les coentreprises immobilières sont des partenariats, aucune charge d'impôt sur le résultat des entreprises associées n'est constituée au moment de déterminer le bénéfice net (la perte nette) et le bénéfice global (la perte globale) des coentreprises immobilières. La charge d'impôt sur le résultat est constituée au moment de déterminer le bénéfice global (la perte globale) qui nous est attribuable.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016, la coentreprise immobilière Jardin TELUS a comptabilisé un montant de 3 millions de dollars (2015 – 2 millions de dollars) et de 8 millions de dollars (2015 – 3 millions de dollars), respectivement, au titre des produits tirés de la location de la tour de bureaux du projet Jardin TELUS. La moitié de ce montant est attribuable à notre participation économique dans la coentreprise immobilière et l'autre moitié est attribuable à la participation économique de notre partenaire dans la coentreprise immobilière.

d) Engagements et passifs éventuels

Engagements au titre des travaux de construction

La coentreprise immobilière Jardin TELUS prévoit engager des dépenses totalisant environ 470 millions de dollars aux fins de la construction d'une tour de bureaux et d'une tour d'habitation en copropriété. Au 30 septembre 2016, les engagements contractuels de la coentreprise immobilière jusqu'en 2017 au titre des travaux de construction s'élevaient à environ 9 millions de dollars (au 31 décembre 2015, 38 millions de dollars jusqu'en 2016).

La coentreprise immobilière TELUS Sky prévoit engager des dépenses totalisant environ 400 millions de dollars aux fins de la construction d'une tour à usage mixte. Au 30 septembre 2016, les engagements contractuels de la coentreprise immobilière jusqu'en 2018 au titre des travaux de construction s'élevaient à environ 136 millions de dollars (au 31 décembre 2015, 124 millions de dollars jusqu'en 2018).

Facilités de crédit aux fins des travaux de construction

La coentreprise immobilière Jardin TELUS avait une convention de crédit avec deux institutions financières canadiennes (en leur qualité de coprêteur à 50 %) et avec TELUS Corporation (en sa qualité de coprêteur à 50 %) qui prévoyait un financement de 136 millions de dollars aux fins des travaux de construction liés à ce projet résidentiel au 31 décembre 2015; au 30 septembre 2016, tous les soldes impayés avaient été remboursés. La coentreprise immobilière TELUS Sky a une convention de crédit avec trois institutions financières canadiennes (en leur qualité de coprêteur à 66⅔ %) et avec TELUS Corporation (en sa qualité de coprêteur à 33⅓ %) qui prévoit un financement de 342 millions de dollars aux fins des travaux de construction liés à ce projet.

Les facilités de crédit aux fins des travaux de construction comportent les déclarations de financement liées aux travaux de construction de biens immobiliers, les garanties et les clauses restrictives habituelles et sont garanties par des débiteures à vue constituant des charges hypothécaires de premier rang fixes et flottantes grevant les biens immobiliers sous-jacents. Les facilités de crédit aux fins des travaux de construction sont disponibles sous forme d'acceptations bancaires ou de prêts à taux préférentiel, et portent intérêt à des taux analogues aux taux dont sont assorties des facilités de financement aux fins de construction similaires.

(en millions)	Note	Au 30 septembre 2016	Au 31 décembre 2015
Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction – TELUS Corporation			
Non utilisées	4 b)	98 \$	131 \$
Avances		16	51
		114	182
Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction – Autres			
		228	296
		342 \$	478 \$

19 emprunts à court terme

Le 26 juillet 2002, une de nos filiales, TELUS Communications Inc., a conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque de l'annexe I, aux termes de laquelle elle est en mesure de vendre une participation dans certaines créances clients, sous réserve d'un montant maximal de 500 millions de dollars (500 millions de dollars au 31 décembre 2015). Cette convention de titrisation à rechargement arrive à expiration le 31 décembre 2018 et exige qu'un produit en trésorerie minimal de 100 millions de dollars soit tiré de la vente mensuelle de participations dans certaines créances clients. TELUS Communications Inc. est tenue de maintenir au moins la notation BB (BB au 31 décembre 2015) attribuée par Dominion Bond Rating Service, sinon la fiducie de titrisation pourra exiger la résiliation du programme de vente avant la fin de la durée.

Lorsque nous cédonos nos créances clients, nous conservons des comptes de réserve à titre de droits conservés dans les créances titrisées et les droits de gestion. Au 30 septembre 2016, nous avons vendu à la fiducie (mais continuons de comptabiliser) des créances clients d'un montant de 116 millions de dollars (124 millions de dollars au 31 décembre 2015). Les emprunts à court terme de 100 millions de dollars (100 millions de dollars au 31 décembre 2015) se composent de montants qui nous ont été avancés par la fiducie de titrisation sans lien de dépendance à la suite de la cession de créances clients.

Les montants prélevés sur nos facilités bancaires bilatérales constituaient le reste des emprunts à court terme (le cas échéant).

20 provisions

(en millions)	Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	Provisions liées au personnel	Autres	Total
Au 1 ^{er} juillet 2016	381 \$	72 \$	135 \$	588 \$
Ajouts ¹	—	37	27	64
Utilisation	(3)	(37)	(13)	(53)
Effet des intérêts	3	—	—	3
Au 30 septembre 2016	381 \$	72 \$	149 \$	602 \$
Au 1 ^{er} janvier 2016	377 \$	109 \$	144 \$	630 \$
Ajouts ¹	—	90	51	141
Utilisation	(4)	(127)	(43)	(174)
Reprise	—	—	(4)	(4)
Effet des intérêts	8	—	1	9
Au 30 septembre 2016	381 \$	72 \$	149 \$	602 \$
Courantes	14 \$	71 \$	85 \$	170 \$
Non courantes	367	1	64	432
Au 30 septembre 2016	381 \$	72 \$	149 \$	602 \$

1. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016, les ajouts au titre des provisions liées au personnel sont présentés déduction faite de la rémunération fondée sur des actions d'un montant de 2 \$ et de 4 \$, respectivement.

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Nous établissons des provisions pour les passifs liés à la mise hors service d'immobilisations corporelles lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale des actifs en question. Nous prévoyons que les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers auront lieu aux alentours des dates où ces actifs sont mis hors service.

Provisions liées au personnel

Les provisions liées au personnel ont principalement trait aux activités de restructuration (comme il est expliqué à la *note 15*). Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers est essentiellement de nature à court terme.

Autres

La provision pour autres éléments comprend les provisions au titre des réclamations juridiques, des activités de restructuration liées à des personnes qui ne sont pas des employés (comme il est expliqué plus en détail à la *note 15*), des options de vente position vendeur, des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires liés à des acquisitions d'entreprises. À l'exception de ce qui est décrit dans le texte qui suit, nous prévoyons que les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers surviendront sur une période indéterminée s'échelonnant sur plusieurs années.

Comme il est expliqué plus en détail à la *note 23*, nous faisons l'objet d'un certain nombre de réclamations juridiques et nous sommes au courant de certaines autres réclamations juridiques éventuelles à notre égard. En ce qui concerne les réclamations juridiques, nous établissons des provisions, lorsque celles-ci sont justifiées, après avoir tenu compte des évaluations juridiques, de l'information dont nous disposons actuellement et de la possibilité de bénéficier de recours. Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie liées aux réclamations juridiques ne peut être raisonnablement déterminé.

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, nous avons établi des provisions pour une contrepartie éventuelle, des options de vente position vendeur relativement à des participations ne donnant pas le contrôle, des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires acquis. Aucune sortie de trésorerie au titre des options de vente position vendeur n'a eu lieu avant la date où elles pouvaient initialement être exercées en décembre 2015. Des sorties de trésorerie à l'égard des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires acquis doivent se produire jusqu'au milieu de 2018.

21 dette à long terme

a) Éléments de la dette à long terme

(en millions)	Note	Au 30 septembre 2016	Au 31 décembre 2015
Billets de TELUS Corporation	b)	11 346 \$	11 164 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	c)	137	256
Débitures de TELUS Communications Inc.		619	618
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	e)	352	—
Dette à long terme		12 454 \$	12 038 \$
Tranche à court terme		850 \$	856 \$
Tranche à long terme		11 604	11 182
Dette à long terme		12 454 \$	12 038 \$

b) Billets de TELUS Corporation

Les billets sont nos obligations de premier rang non garanties et non subordonnées qui ont égalité de rang de paiement avec toutes nos obligations non garanties et non subordonnées existantes ou futures et ont priorité de paiement sur toute notre dette subordonnée existante ou future, mais sont réellement subordonnées à toute obligation existante ou future de nos filiales, ou garanties par ces dernières. Les actes de fiducie régissant les billets contiennent certaines clauses restrictives qui, entre autres, limitent notre capacité et celle de certaines de nos filiales de donner des garanties à l'égard de la dette, d'effectuer des transactions de vente et de cession-bail, et de contracter de nouvelles dettes.

Série ¹	Émis	Échéance	Prix d'émission	Montant nominal en capital		Écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation	
				Émis initialement	En circulation à la date des états financiers	Points de base	Date d'expiration
Billets à 4,95 % de série CD	Mars 2007	Mars 2017	999,53 \$	700 M\$	700 M\$	24 ²	s.o.
Billets à 5,05 % de série CG ³	Décembre 2009	Décembre 2019	994,19 \$	1,0 G\$	1,0 G\$	45,5 ²	s.o.
Billets à 5,05 % de série CH ³	Juillet 2010	Juillet 2020	997,44 \$	1,0 G\$	1,0 G\$	47 ²	s.o.
Billets à 3,65 % de série CI ³	Mai 2011	Mai 2016	996,29 \$	600 M\$	Néant	29,5 ²	s.o.
Billets à 3,35 % de série CJ ³	Décembre 2012	Mars 2023	998,83 \$	500 M\$	500 M\$	40 ⁴	15 déc. 2022
Billets à 3,35 % de série CK ³	Avril 2013	Avril 2024	994,35 \$	1,1 G\$	1,1 G\$	36 ⁴	2 janv. 2024
Billets à 4,40 % de série CL ³	Avril 2013	Avril 2043	997,68 \$	600 M\$	600 M\$	47 ⁴	1 ^{er} oct. 2042
Billets à 3,60 % de série CM ³	Novembre 2013	Janvier 2021	997,15 \$	400 M\$	400 M\$	35 ²	s.o.
Billets à 5,15 % de série CN ³	Novembre 2013	Novembre 2043	995,00 \$	400 M\$	400 M\$	50 ⁴	26 mai 2043
Billets à 3,20 % de série CO ³	Avril 2014	Avril 2021	997,39 \$	500 M\$	500 M\$	30 ⁴	5 mars 2021
Billets à 4,85 % de série CP ³	Multiple ⁵	Avril 2044	987,91 \$ ⁵	500 M\$ ⁵	900 M\$ ⁵	46 ⁴	5 oct. 2043
Billets à 3,75 % de série CQ ³	Septembre 2014	Janvier 2025	997,75 \$	800 M\$	800 M\$	38,5 ⁴	17 oct. 2024
Billets à 4,75 % de série CR ³	Septembre 2014	Janvier 2045	992,91 \$	400 M\$	400 M\$	51,5 ⁴	17 juill. 2044
Billets à 1,50 % de série CS ³	Mars 2015	Mars 2018	999,62 \$	250 M\$	250 M\$	s.o. ⁶	s.o.
Billets à 2,35 % de série CT ³	Mars 2015	Mars 2022	997,31 \$	1,0 G\$	1,0 G\$	35,5 ⁴	28 févr. 2022
Billets à 4,40 % de série CU ³	Mars 2015	Janvier 2046	999,72 \$	500 M\$	500 M\$	60,5 ⁴	29 juill. 2045
Billets à 3,75 % de série CV ³	Décembre 2015	Mars 2026	992,14 \$	600 M\$	600 M\$	53,5 ⁴	10 déc. 2025
Billets à 2,80 % libellés en dollars américains ^{3,7}	Septembre 2016	Février 2027	991,89 \$ US	600 M\$ US	600 M\$ US	20 ⁸	16 nov. 2026

- Les intérêts sont payables semestriellement.
- Les billets sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. Le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du montant en capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation.
- Nous devons faire une offre de rachat de ces billets à un prix correspondant à 101 % de leur montant en capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date de rachat à la survenance d'un événement déclencheur de changement de contrôle, comme il est décrit dans l'acte de fiducie supplémentaire.
- À tout moment avant les dates d'échéance respectives mentionnées dans le tableau, les billets sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. Le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, calculée sur la période allant jusqu'à l'échéance sauf dans le cas des séries CT et CU pour lesquelles elle est calculée sur la période allant jusqu'à la date d'expiration relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation. À partir des dates d'expiration respectives mentionnées dans le tableau relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, les billets sont remboursables par anticipation en totalité, mais non en partie, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours à un prix de remboursement par anticipation égal à 100 % du montant en capital respectif.
- Des billets à 4,85 % de série CP d'un montant de 500 millions de dollars ont été émis en avril 2014 à un prix d'émission de 998,74 \$. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en décembre 2015 et des billets supplémentaires d'un montant de 400 millions de dollars ont été émis à un prix d'émission de 974,38 \$.
- Les billets ne sont pas rachetables à notre gré, sauf en cas de certaines modifications apportées aux lois fiscales.
- Nous avons eu recours à un dérivé de change (un swap de devises) qui a effectivement servi à convertir les paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en dollars canadiens relativement auxquelles le taux d'intérêt fixe est de 2,95 % et le montant émis et en circulation est de 792 millions de dollars (reflétant un taux de change fixe de 1,3205 \$).
- À tout moment avant la date d'échéance mentionnée dans le tableau, les billets sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. Le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du taux ajusté des bons du Trésor américain, majoré de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, calculée sur la période allant jusqu'à la date d'expiration relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation. À partir de la date d'expiration mentionnée dans le tableau relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, les billets sont remboursables par anticipation en totalité, mais non en partie, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours à un prix de remboursement par anticipation égal à 100 % du montant en capital respectif.

c) Papier commercial de TELUS Corporation

TELUS Corporation a un programme de papier commercial non garanti adossé à notre facilité de crédit consorsial de 2,25 milliards de dollars (se reporter à la *note 21 d*) qui sera utilisé aux fins générales de la société, notamment à titre de dépenses d'investissement et de placements. Ce programme nous permet d'émettre à tout moment du papier commercial, sous réserve du respect de conditions en matière de notation, d'un montant maximal global de 1,4 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars au 31 décembre 2015). Les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de papier commercial libellé en dollars américains. La dette sous forme de papier commercial est exigible dans un délai de un an et est classée à titre de tranche à court terme de la dette à long terme étant donné que les montants sont entièrement soutenus et que nous prévoyons qu'ils continueront d'être soutenus par la facilité de crédit renouvelable qui ne comporte aucune exigence de remboursement au cours de la prochaine année. Au 30 septembre 2016, l'encours du papier commercial s'établissait à 137 millions de dollars, lequel était libellé en dollars américains (104 millions de dollars US), avec un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 1,00 %, arrivant à échéance en octobre 2016.

d) Facilité de crédit de TELUS Corporation

Au 30 septembre 2016, TELUS Corporation avait une facilité de crédit bancaire renouvelable non garantie de 2,25 milliards de dollars, venant à échéance le 31 mai 2021, avec un consortium d'institutions financières, qui servira aux fins générales de la société, notamment pour soutenir le papier commercial.

La facilité de crédit de TELUS Corporation porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux des acceptations bancaires ou au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, les garanties et les clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios financiers mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation ne doit pas être supérieur à 4,00:1,00 et notre ratio des flux de trésorerie d'exploitation sur les charges d'intérêts ne doit pas être inférieur à 2,00:1,00, selon le sens donné à chacun de ces ratios en vertu de la facilité de crédit.

L'accès continu à la facilité de crédit de TELUS Corporation n'est pas assujéti au maintien par TELUS Corporation d'une notation du crédit en particulier.

(en millions)	Au 30 septembre 2016	Au 31 décembre 2015
Montant net disponible	2 113 \$	1 994 \$
Soutien du papier commercial	137	256
Montant brut disponible	2 250 \$	2 250 \$

Au 30 septembre 2016, nous affichions des lettres de crédit en cours de 208 millions de dollars (202 millions de dollars au 31 décembre 2015), qui ont été émises en vertu de diverses facilités non engagées; ces facilités de lettres de crédit s'ajoutent à notre capacité de fournir des lettres de crédit conformément à notre facilité de crédit bancaire engagée.

e) Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.

Au 30 septembre 2016, TELUS International (Cda) Inc. avait une facilité de crédit bancaire de 330 millions de dollars US, garantie par ses actifs, venant à échéance le 31 mai 2021, avec un consortium d'institutions financières. La facilité de crédit comprend une composante renouvelable de 115 millions de dollars US et un emprunt à terme de 215 millions de dollars US. La facilité de crédit ne confère aucun droit de recours à l'égard de TELUS Corporation. Au 30 septembre 2016, l'encours de la facilité s'élevait à 361 millions de dollars (352 millions de dollars, déduction faite des frais d'émission non amortis) et était intégralement libellé en dollars américains (275 millions de dollars US), avec un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,66 %.

La facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux des acceptations bancaires et au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, les garanties et les clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios financiers mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, qui doivent être initialement respectées en date du 31 décembre 2016, le ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation de TELUS International (Cda) Inc. ne doit pas être supérieur à 3,75:1,00 jusqu'au 30 juin 2017, et à 3,25:1,00 par la suite, et le ratio des flux de trésorerie d'exploitation sur le service de la dette (remboursement d'intérêts et de capital prévu) ne doit pas être inférieur à 1,50:1,00, selon le sens donné à chacun de ces ratios en vertu de la facilité de crédit.

L'emprunt à terme est assujéti à un échéancier d'amortissement qui exige que 5 % du montant en capital avancé soit remboursé chaque année pendant la durée de l'entente, le solde étant exigible à l'échéance.

f) Échéances de la dette à long terme

Les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme calculés en fonction des sommes impayées au 30 septembre 2016 pour chacun des cinq prochains exercices sont présentées dans le tableau suivant.

Dette à long terme libellée en Exercices se clôturant les 31 décembre (en millions)	Dollars canadiens		Dollars américains		Total	Total
	Dette	Dette	Passif dérivé			
			(Reçu) ¹	Payé		
2016	— \$	140 \$	(137) \$	138 \$	141 \$	141 \$
2017	700	14	—	—	14	714
2018	250	14	—	—	14	264
2019	1 000	14	—	—	14	1 014
2020	1 000	14	—	—	14	1 014
Par la suite	8 324	1 088	(787)	792	1 093	9 417
Sorties de trésorerie futures à l'égard des remboursements de capital de la dette à long terme	11 274	1 284	(924)	930	1 290	12 564
Sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires ²	5 636	272	(229)	242	285	5 921
Échéances contractuelles non actualisées (note 4 b)	16 910 \$	1 556 \$	(1 153) \$	1 172 \$	1 575 \$	18 485 \$

1. Le cas échéant, les flux de trésorerie liés au capital tiennent compte des taux de change au 30 septembre 2016.

2. Les sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires pour le papier commercial et les montants prélevés sur nos facilités de crédit, le cas échéant, ont été calculés en fonction des taux en vigueur au 30 septembre 2016.

22 capital social attribuable aux actions ordinaires

a) Généralités

Le tableau suivant présente notre capital social autorisé.

	Au 30 septembre 2016	Au 31 décembre 2015
Actions privilégiées de premier rang	1 milliard	1 milliard
Actions privilégiées de second rang	1 milliard	1 milliard
Actions ordinaires	2 milliards	2 milliards

Seuls les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de voter lors de nos assemblées générales, chaque détenteur d'actions ordinaires pouvant exercer une voix par action ordinaire détenue à ces assemblées dans la mesure où pas moins de 66⅔ % des actions ordinaires émises et en circulation sont détenues par des Canadiens. En ce qui concerne le paiement de dividendes et la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de notre part ou de toute autre distribution de nos actifs entre nos actionnaires aux fins de la liquidation de nos affaires, l'ordre de priorité est le suivant : actions privilégiées de premier rang, actions privilégiées de second rang et, enfin, actions ordinaires.

Au 30 septembre 2016, environ 47 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, sur le capital autorisé, dans le cadre des régimes d'options sur actions (se reporter à la note 13 d).

b) Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Comme il est précisé à la note 3, nous pouvons racheter une partie de nos actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2016, nous avons racheté à des fins d'annulation, par l'entremise de la Bourse de Toronto, de la Bourse de New York, d'autres types de plateformes de négociation ou autrement, dans la mesure permise par les lois et règlements sur les valeurs mobilières applicables, y compris des achats en bloc faisant l'objet de négociations privées, environ 3 millions de nos actions ordinaires, dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui s'est poursuivie jusqu'au 14 septembre 2016. Le 28 septembre 2016, nous avons annoncé que notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant à racheter et à annuler, entre le 30 septembre 2016 et le

Le 29 septembre 2017, un nombre maximal de 8 millions de nos actions ordinaires (pour un montant maximal de 250 millions de dollars), a été approuvée. À la place du rachat et de l'annulation d'actions, sous réserve des approbations réglementaires, une fiducie régie par un régime d'avantages du personnel peut racheter jusqu'à 25 % du montant approuvé aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, en faveur des employés non dirigeants, aux fins du paiement partiel de la charge de rémunération remaniée dont les droits sont immédiatement acquis (se reporter à la *note 15 a*). L'excédent du prix d'achat sur la valeur moyenne attribuée aux actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation est imputé aux bénéficiaires non distribués. Nous cessons de considérer les actions ordinaires comme en circulation à la date d'achat des actions ordinaires, même si l'annulation réelle des actions ordinaires par l'agent de transfert et l'agent chargé de la tenue des registres ne se produit qu'en temps opportun à une date ultérieure rapprochée.

En outre, nous avons mis en place un programme de rachat d'actions automatique avec un courtier, qui nous permettra de racheter nos actions en vertu d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités à des moments auxquels nous ne serions pas autorisés à négocier nos actions pendant les périodes internes d'interdiction de transiger, y compris les périodes trimestrielles prévues à cet effet. De tels rachats seront déterminés par le courtier à sa seule discrétion, selon les paramètres que nous avons établis. Nous comptabilisons un passif et une imputation au capital social et aux bénéficiaires non distribués relativement aux rachats qui pourraient avoir lieu durant ces périodes d'interdiction en fonction des paramètres de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, à la date de l'état de la situation financière.

23 engagements et passifs éventuels

a) Réclamations et poursuites

Généralités

Diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs et des réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations ont été déposées contre nous et, dans certains cas, contre plusieurs autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications. Aussi, nous avons reçu des avis de réclamation ou sommes au courant de certaines réclamations éventuelles (incluant les réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle) contre nous.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons prévoir l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites en raison de divers facteurs, y compris ce qui suit : la nature préliminaire de certaines réclamations; la nature incertaine des théories et réclamations en matière de dommages; un dossier factuel incomplet; la nature incertaine des théories juridiques, des procédures judiciaires et de leur résolution par les tribunaux, tant dans le cadre du procès que de l'appel; la nature imprévisible des parties adverses et de leurs revendications.

Cependant, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu des évaluations juridiques et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris sur nos flux de trésorerie, sauf en ce qui concerne les éléments qui suivent.

Recours collectifs autorisés

Les recours collectifs contre nous comprennent :

- Un recours collectif intenté en 2004 en Saskatchewan contre un certain nombre de fournisseurs de services mobiles, anciens et existants, y compris nous-mêmes, alléguant qu'il y a eu une rupture de contrat, des déclarations inexactes, un enrichissement injustifié ainsi qu'une violation des règles de concurrence, des pratiques commerciales et des lois visant la protection des consommateurs au Canada, en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système. En septembre 2007, la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan a autorisé un recours collectif national, qui portait uniquement sur l'allégation d'enrichissement injustifié; tous les appels relatifs à cette décision d'autoriser le recours collectif ont été épuisés.
- Un recours collectif intenté en 2008 en Ontario, alléguant qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario, une infraction à la *Loi sur la concurrence* et un enrichissement injustifié, relativement à notre pratique visant à « arrondir » le temps d'antenne des téléphones cellulaires à la minute la plus près et de facturer en fait pour la minute entière. En novembre 2014, un recours collectif intenté en Ontario a été autorisé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario; ce recours allègue qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur*, et un enrichissement injustifié; tous les appels relatifs à cette décision ont été épuisés.

- Un recours collectif intenté en 2012 au Québec, alléguant que nous avons modifié unilatéralement et incorrectement les contrats de clients afin de hausser divers tarifs liés aux services mobiles optionnels, ce qui est contraire à la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec et au Code civil du Québec. Le 13 juin 2013, la Cour supérieure du Québec a autorisé ce recours collectif. Ce recours collectif fait suite à un recours collectif pour préjudice immatériel intenté en 2008 au Québec, alléguant que nous avons modifié unilatéralement et incorrectement les contrats de clients afin de facturer des frais pour les messages textes entrants. Le 8 avril 2014, un jugement se prononçant en partie contre TELUS a été rendu relativement au recours collectif intenté en 2008. Nous avons interjeté appel de ce jugement, mais nous avons maintenant réglé le recours collectif intenté en 2008 et celui intenté en 2012. Ce règlement a reçu l'approbation de la Cour, est en cours d'exécution et a été comptabilisé en totalité dans nos états financiers.
- Un recours collectif intenté contre nous en 2005 en Colombie-Britannique, alléguant que nous avons observé des pratiques commerciales trompeuses en facturant les appels entrants à partir du moment où l'appelant se connecte au réseau plutôt qu'à partir du moment où l'appel entrant est acheminé au destinataire. Nous avons fait appel de cette décision d'autoriser le recours collectif.

Nous croyons que nous disposons d'une bonne défense à l'égard de ces recours non réglés. Si le dénouement de ces poursuites non réglées se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement significatif à notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris nos flux de trésorerie; les évaluations et les hypothèses de la direction supposent qu'une estimation fiable des risques courus ne peut être faite compte tenu de l'incertitude persistante en ce qui a trait aux causes d'action et de la nature des dommages-intérêts qui peuvent être réclamés par les demandeurs.

Recours collectifs non autorisés

Les recours collectifs non autorisés contre nous comprennent ce qui suit :

- Un recours collectif intenté contre nous en 2005 en Alberta, alléguant que nous avons observé des pratiques commerciales trompeuses en facturant les appels entrants à partir du moment où l'appelant se connecte au réseau plutôt qu'à partir du moment où l'appel entrant est acheminé au destinataire. Ce recours collectif est lié au recours collectif autorisé intenté en 2005 en Colombie-Britannique et dont il est fait mention ci-dessus.
- Un recours collectif contre notre société et d'autres entreprises de télécommunications canadiennes intenté en 2008 en Saskatchewan, qui allègue, entre autres, que nous n'avons pas fourni au public un avis approprié relativement aux frais liés au service 9-1-1 et que nous avons de façon trompeuse fait passer ces frais pour des frais gouvernementaux. Un recours collectif essentiellement identique a été intenté en Alberta au même moment, mais la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a déclaré que ce recours collectif avait pris fin dès 2009.
- Un recours collectif intenté en 2013 en Colombie-Britannique contre nous, contre d'autres entreprises de télécommunications et contre des fabricants de téléphones cellulaires allègue que l'utilisation prolongée de téléphones cellulaires a des effets néfastes sur la santé.
- Un recours collectif intenté en 2015 au Québec contre nous, d'autres entreprises de télécommunications et d'autres parties défenderesses allègue que des radiations de champs électromagnétiques ont des effets néfastes sur la santé, causent des nuisances et constituent une violation des droits en vertu des lois du Québec.
- Des recours collectifs intentés en 2014 au Québec et en Ontario contre nous, au nom des clients de Public Mobile, qui allèguent que les modifications que nous avons apportées à la technologie, aux services et aux forfaits enfreignent nos obligations prévues par la loi et nos obligations jurisprudentielles.
- Un certain nombre de recours collectifs contre des entreprises de télécommunications canadiennes alléguant diverses causes d'actions en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système, y compris les recours suivants :
 - Les recours collectifs d'accompagnement au recours collectif autorisé intenté en 2004 en Saskatchewan, déposés dans huit des neuf autres provinces du Canada, dont les statuts sont les suivants :
 - Colombie-Britannique : rejeté;
 - Alberta : une demande d'ordonnance déclarant que ce recours avait pris fin a été rejetée en juillet 2015, mais cette décision fait l'objet d'un appel;
 - Manitoba : suspendu par la Cour du Banc de la Reine. Le 14 mars 2016, la Cour d'appel a confirmé la suspension. Le demandeur a cherché à appeler de cette décision auprès de la Cour suprême du Canada;

- Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador : en vertu des conditions de règlement, le demandeur a décidé d'abandonner ces poursuites. Un désistement a été déposé relativement à la poursuite intentée à Terre-Neuve-et-Labrador et la Cour supérieure du Québec a approuvé le dépôt de désistements relativement aux poursuites intentées au Québec;
- Nouvelle-Écosse : d'autres parties défenderesses ont déposé une demande de suspension du recours collectif. Cette demande a d'abord été refusée, mais le 9 avril 2015, la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse a statué que le recours devait être suspendu de manière permanente et sans condition contre ces parties défenderesses. Le demandeur a cherché à appeler de cette décision auprès de la Cour suprême du Canada.
- Un deuxième recours collectif a été déposé en 2009 en Saskatchewan par l'avocat du demandeur responsable du recours collectif intenté en 2004 en Saskatchewan à la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur les recours collectifs avec option de retrait dans cette province. Ce recours collectif comporte essentiellement les mêmes allégations que le recours collectif intenté en 2004 en Saskatchewan, et a été suspendu par le tribunal en décembre 2009 pour abus de procédure à la demande des parties défenderesses, sous réserve de changements futurs dans les circonstances. La demande distincte des demandeurs visant à interjeter appel et à lever la suspension a été rejetée en 2013. Le demandeur a désormais abandonné ce recours collectif en vertu des conditions de règlement;
- Un recours collectif déposé en 2011 en Colombie-Britannique allègue des informations trompeuses et un enrichissement injustifié. Le 5 juin 2014, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a rejeté la demande d'accréditation du demandeur en ce qui a trait à ce recours collectif. La demande d'appel de cette décision déposée par le demandeur a été rejetée par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique le 9 juin 2015. Le 11 février 2016, la Cour suprême du Canada a rejeté la demande du demandeur pour permission d'en appeler de cette décision, ce qui a mis fin à ce recours;
- Un recours collectif a été déposé en 2013 en Alberta par l'avocat du demandeur responsable du recours collectif autorisé intenté en 2004 en Saskatchewan. Ce recours collectif semble être une action en nullité et le demandeur a déposé un recours collectif de remplacement en 2014. Le 10 mars 2015, la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a suspendu le recours collectif de 2014 sur une base provisoire. Le 7 octobre 2015, la Cour d'appel de l'Alberta a accordé une autorisation de faire appel de cette décision et a suspendu le recours collectif de 2014 sur une base permanente. Le demandeur a cherché à appeler de cette décision auprès de la Cour suprême du Canada;
- Un recours collectif intenté en 2016 au Québec contre nous, d'autres entreprises de télécommunications et d'autres parties défenderesses allègue que nous n'avons pas respecté la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec, car nous incitons les consommateurs du Québec à signer des contrats avec nous en leur offrant des produits et des services à des prix réduits, ou gratuitement pour un essai, pendant une période fixée, et nous leur facturons le prix régulier, à la fin de la période fixée, s'ils n'ont pas pris les mesures nécessaires pour renégocier ou résilier leur contrat avec nous;
- Un recours collectif intenté en 2016 au Québec contre nous et d'autres entreprises de télécommunications allègue que nous n'avons pas respecté la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec et le Code civil du Québec en faisant des déclarations fausses ou trompeuses relativement au financement d'appareils offert à nos abonnés aux services mobiles et en demandant à nos abonnés aux services mobiles des tarifs pour les forfaits et des frais de résiliation plus élevés que ceux autorisés par la *Loi sur la protection du consommateur*.

Nous croyons que nous disposons d'une bonne défense à l'égard de ces recours. Si le dénouement de ces poursuites se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement significatif de notre situation financière et de nos résultats d'exploitation. Les évaluations et les hypothèses de la direction supposent que des estimations fiables des risques courus ne peuvent être faites en ce qui concerne la majorité de ces recours collectifs, compte tenu de l'incertitude persistante en ce qui a trait aux causes d'action qui pourraient en fin de compte être intentées par les demandeurs et autorisées par les tribunaux, ainsi que de la nature des dommages-intérêts qui seront réclamés par les demandeurs.

Réclamations en matière de violation de propriété intellectuelle

Les réclamations et les réclamations éventuelles que nous recevons comprennent :

- Un avis de réclamation éventuelle reçu en 2007 et en 2011 alléguant que certains produits mobiles utilisés sur notre réseau violeraient deux brevets détenus par des tiers;

- Une réclamation en matière de violation de brevet déposée en Ontario en 2014, alléguant que les produits de télévision sur IP de TELUS violeraient deux brevets détenus par des tiers;
- Une réclamation en matière de violation de brevet déposée en Ontario en 2016, alléguant que les communications entre les appareils, incluant les téléphones cellulaires, et les stations de base sur le réseau 4G LTE de TELUS violeraient trois brevets détenus par des tiers.

Nous croyons que nous disposons d'une bonne défense à l'égard de ces recours et réclamations éventuelles. Si le dénouement de ces poursuites et de ces réclamations éventuelles se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement significatif de notre situation financière et de nos résultats d'exploitation, y compris nos flux de trésorerie. Les évaluations et les hypothèses de la direction supposent qu'une estimation fiable des risques courus ne peut être faite compte tenu de l'incertitude persistante en ce qui a trait aux causes d'action et de la nature des dommages-intérêts qui seront réclamés par les demandeurs.

b) Concentration de la main-d'œuvre

En 2015, nous avons entamé des négociations collectives avec le Syndicat des travailleurs(euses) en télécommunications (« STT ») et avec la section locale 1944 du Syndicat des Métallos afin de renouveler une convention collective qui a pris fin le 31 décembre 2015. Au 30 septembre 2016, le contrat arrivé à expiration couvrait environ 40 % de notre main-d'œuvre canadienne.

Le 3 octobre 2016, le STT, la section locale 1944 du Syndicat des Métallos et nous-mêmes avons annoncé que les deux parties avaient conclu une entente de principe visant une nouvelle convention de cinq ans, qui sera présentée aux membres du STT et de la section locale 1944 du Syndicat des Métallos afin d'être ratifiée. Le scrutin de ratification devrait être mené à terme au plus tard le 20 novembre 2016. Le comité de négociation du STT et de la section locale 1944 du Syndicat des Métallos n'a recommandé ni l'acceptation ni le rejet de l'entente de principe.

24 transactions entre parties liées

a) Transactions avec les principaux dirigeants

Nos principaux dirigeants ont le pouvoir et la responsabilité de superviser, de planifier, de diriger et de contrôler nos activités. Il s'agit des membres de notre conseil d'administration et de notre équipe de la haute direction.

La charge de rémunération totale pour les principaux dirigeants et la composition de celle-ci se résument comme suit :

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2016	2015	2016	2015
Avantages à court terme	3 \$	3 \$	9 \$	9 \$
Prestations de retraite ¹ et autres avantages postérieurs à l'emploi	1	1	3	4
Indemnités de cessation d'emploi	—	8	—	8
Rémunération fondée sur des actions ²	11	20	28	35
	15 \$	32 \$	40 \$	56 \$

1. Les membres de notre équipe de la haute direction sont des membres de notre régime de retraite à l'intention des membres de la direction et des professionnels de TELUS Corporation et de nos régimes de retraite complémentaires non enregistrés et non contributifs à prestations définies ou des membres de l'un de nos régimes de retraite à cotisations définies.
2. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016, la rémunération fondée sur des actions est présentée déduction faite d'un montant de 1 \$ (2015 – néant) et de 2 \$ (2015 – 3 \$), respectivement, relatif à l'incidence des dérivés utilisés pour gérer la charge de rémunération fondée sur des actions (*note 13 b*). Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016, un montant de néant (2015 – 2 \$) et de 4 \$ (2015 – 1 \$), respectivement, est compris dans la rémunération fondée sur des actions au titre de la charge liée aux unités d'actions restreintes et aux droits différés à la valeur d'actions découlant de variations de la juste valeur de marché des actions ordinaires correspondantes qui ne sont pas touchées par les dérivés utilisés pour gérer la charge de rémunération fondée sur des actions. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016, la rémunération fondée sur des actions, d'un montant de 2 \$ (2015 – 11 \$) et de 4 \$ (2015 – 11 \$), respectivement, était prise en compte dans les coûts de restructuration (*note 15*).

Comme il est indiqué à la *note 13*, nous avons consenti des attributions de rémunération fondée sur des actions en 2016 et en 2015, y compris à nos principaux dirigeants, comme le présente le tableau ci-dessous. Étant donné que la plupart de ces attributions sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc ou graduelle et ont des durées de service requises s'échelonnant sur plusieurs années, la charge sera comptabilisée proportionnellement sur un certain nombre d'exercices et, par conséquent, seulement une partie des attributions de 2016 et de 2015 est comprise dans les montants présentés dans le tableau précédent.

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions de dollars)	2016			2015		
	Nombre d'unités d'actions restreintes	Valeur nominale ¹	Juste valeur à la date d'attribution ¹	Nombre d'unités d'actions restreintes	Valeur nominale ¹	Juste valeur à la date d'attribution ¹
Premier trimestre	575 871	23 \$	15 \$	529 563	23 \$	27 \$
Deuxième trimestre	9 888	—	—	—	—	—
Troisième trimestre	—	—	—	—	—	—
Attribuées au cours de la période	585 759	23 \$	15 \$	529 563	23 \$	27 \$

1. La valeur nominale est calculée en multipliant le cours des actions ordinaires au moment de l'attribution par le nombre d'unités attribuées. La juste valeur à la date d'attribution est différente de la valeur nominale en raison de l'incidence de certaines attributions dont la juste valeur est déterminée au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo.

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2016, les principaux dirigeants (y compris les retraités) ont exercé 142 912 options sur actions (2015 – 52 560 options sur actions) qui avaient une valeur intrinsèque de 3 millions de dollars (2015 – 1 million de dollars) au moment de l'exercice, reflétant un prix moyen pondéré à la date de l'exercice de 43,00 \$ (2015 – 43,67 \$). Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2016, les principaux dirigeants (y compris les retraités) ont exercé 169 522 options sur actions (2015 – 68 062 options sur actions) qui avaient une valeur intrinsèque de 4 millions de dollars (2015 – 2 millions de dollars) au moment de l'exercice, reflétant un prix moyen pondéré à la date de l'exercice de 42,47 \$ (2015 – 43,41 \$).

Les montants de passif comptabilisés au titre des attributions de rémunération fondée sur des actions aux principaux dirigeants se résument comme suit :

(en millions)	Au 30 septembre 2016	Au 31 décembre 2015
Unités d'actions restreintes	42 \$	21 \$
Droits différés à la valeur d'actions ¹	32	29
	74 \$	50 \$

1. Notre régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention de nos administrateurs prévoit qu'en plus de recevoir son attribution d'actions annuelle pour ce qui est des droits différés à la valeur d'actions, un administrateur peut choisir de recevoir sa provision annuelle d'administrateur et ses jetons de présence aux réunions en droits différés à la valeur d'actions, en actions ordinaires ou en espèces. Les droits différés à la valeur d'actions donnent aux administrateurs le droit de recevoir un nombre spécifique d'actions ordinaires ou un paiement en espèces fondé sur la valeur de ces actions. Les droits différés à la valeur d'actions sont payés lorsqu'un administrateur cesse d'être administrateur pour une raison quelconque. Ces droits sont versés au moment choisi par l'administrateur conformément au régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des administrateurs; au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016, un montant de néant (2015 – 3 \$) et de 4 \$ (2015 – 3 \$), respectivement, a été payé.

Les contrats de travail conclus avec les membres de l'équipe de la haute direction prévoient généralement des indemnités de départ si un membre de la haute direction est congédié sans motif valable qui sont les suivantes : généralement 18 à 24 mois de salaire de base, les avantages et l'accumulation d'années de service ouvrant droit à pension en remplacement du préavis et 50 % du salaire de base en remplacement d'une prime en espèces annuelle. En cas de changement de contrôle, les membres de l'équipe de la haute direction n'auront pas droit à un traitement différent de celui qui est réservé à nos autres employés en ce qui concerne la rémunération fondée sur des actions dont les droits ne sont pas acquis.

b) Transactions avec des régimes de retraite à prestations définies

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016, nous avons fourni des services de gestion et d'administration à nos régimes de retraite à prestations définies; les montants facturés liés à ces services ont été établis selon la méthode du recouvrement des coûts et se sont chiffrés à 2 millions de dollars (2015 – 2 millions de dollars) et à 5 millions de dollars (2015 – 6 millions de dollars), respectivement.

c) Transactions avec des coentreprises immobilières

Au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2016 et 2015, nous avons conclu des transactions avec les coentreprises immobilières, lesquelles sont des parties liées, comme il est décrit à la *note 18*.

25 informations financières supplémentaires

a) États de la situation financière

(en millions)	Note	Au 30 septembre 2016	Au 31 décembre 2015
Débiteurs			
Créances clients	4 a)	1 144 \$	1 199 \$
Montants courus à recevoir – Clients		140	128
Provision pour créances douteuses	4 a)	(53)	(52)
		1 231	1 275
Montants courus à recevoir – Autres		191	153
		1 422 \$	1 428 \$
Stocks¹			
Appareils mobiles, pièces et accessoires		212 \$	319 \$
Autres		50	41
		262 \$	360 \$
Autres actifs à long terme			
Actif au titre des régimes de retraite		556 \$	356 \$
Placements		62	69
Coentreprises immobilières	18 c)	35	25
Avances aux coentreprises immobilières	18 c)	16	3
Autres		161	140
		830 \$	593 \$
Créditeurs et charges à payer			
Charges à payer		1 012 \$	843 \$
Paie et autres charges salariales connexes		345	410
Passif lié aux unités d'actions restreintes		90	58
		1 447	1 311
Dettes fournisseurs		529	476
Intérêts à payer		133	134
Autres		72	69
		2 181 \$	1 990 \$
Facturation par anticipation et dépôts de clients			
Facturation par anticipation		698 \$	706 \$
Comptes de report réglementaires		9	16
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients		18	19
Dépôts des clients		22	19
		747 \$	760 \$
Autres passifs à long terme			
Passif au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite		440 \$	451 \$
Autres		163	150
Passifs liés aux unités d'actions restreintes et aux droits différés à la valeur d'action		102	57
		705	658
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients		26	30
		731 \$	688 \$

1. Le coût des biens vendus pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016 était de 471 \$ (2015 – 461 \$) et de 1 277 \$ (2015 – 1 270 \$), respectivement.

b) Tableaux des flux de trésorerie – Activités d'exploitation et activités d'investissement

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Note	Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2016	2015	2016	2015
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation					
Débiteurs		(105) \$	(94) \$	6 \$	53 \$
Stocks		89	(42)	98	(87)
Charges payées d'avance		52	50	(94)	(132)
Créditeurs et charges à payer		96	163	(65)	79
Impôt sur le résultat et autres impôts à recevoir et à payer, montant net		(59)	21	(204)	89
Facturation par anticipation et dépôts de clients		(2)	14	(14)	(2)
Provisions		—	(21)	(25)	8
		71 \$	91 \$	(298) \$	8 \$
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre					
Ajouts d'immobilisations, excluant les licences de spectre					
Dépenses d'investissement, montant brut					
Immobilisations corporelles	16	(642) \$	(496) \$	(1 741) \$	(1 544) \$
Immobilisations incorporelles	17	(149)	(127)	(449)	(378)
		(791)	(623)	(2 190)	(1 922)
Ajouts découlant de transactions non monétaires					
		4	—	16	—
Dépenses d'investissement					
		(787)	(623)	(2 174)	(1 922)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'investissement connexes					
		76	7	203	19
		(711) \$	(616) \$	(1 971) \$	(1 903) \$

c) Variations des passifs découlant des activités de financement

(en millions)	Début de la période	Tableau des flux de trésorerie		Variations hors trésorerie		Fin de la période
		Émis ou reçu	Remboursements ou paiements	Fluctuation des devises (note 4 f)	Autres	
TRIMESTRE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2015						
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	253 \$	— \$	(253) \$	— \$	252 \$	252 \$
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	32 \$	— \$	(140) \$	— \$	110 \$	2 \$
Emprunts à court terme	500 \$	1 \$	(400) \$	— \$	— \$	101 \$
Dette à long terme						
Billets de TELUS Corporation	10 180 \$	— \$	— \$	— \$	2 \$	10 182 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	—	2 715	(1 960)	32	—	787
Facilité de crédit de TELUS Corporation	400	270	(670)	—	—	—
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – Passif (actif)	—	1 960	(1 935)	(32)	—	(7)
	10 580	4 945	(4 565)	—	2	10 962
Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains	—	(1 960)	1 960	—	—	—
	10 580 \$	2 985 \$	(2 605) \$	— \$	2 \$	10 962 \$
TRIMESTRE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016						
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	274 \$	— \$	(274) \$	— \$	272 \$	272 \$
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	— \$	— \$	(19) \$	— \$	19 \$	— \$
Emprunts à court terme	103 \$	— \$	(3) \$	— \$	— \$	100 \$
Dette à long terme						
Billets de TELUS Corporation	10 569 \$	785 \$	— \$	(4) \$	(4) \$	11 346 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	975	551	(1 404)	15	—	137
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	359	—	(13)	5	1	352
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – Passif (actif)	1	1 404	(1 390)	(11)	20	24
	11 904	2 740	(2 807)	5	17	11 859
Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains	—	(1 404)	1 404	—	—	—
	11 904 \$	1 336 \$	(1 403) \$	5 \$	17 \$	11 859 \$
Émission d'actions par une filiale aux détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle						
Produit brut de l'émission d'actions	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Coûts de transaction	5	—	(1)	—	—	4
Impôt sur le résultat directement imputé au surplus d'apport ¹	43	—	—	—	4	47
	48	—	(1)	—	4	51
Pour éliminer l'incidence du règlement brut des coûts de transaction et de l'impôt sur le résultat	—	(1)	1	—	—	—
	48 \$	(1) \$	— \$	— \$	4 \$	51 \$

1. L'impôt sur le résultat directement imputé au surplus d'apport se compose d'une charge d'impôt exigible de 4 \$ et d'une économie d'impôt différé de néant.

(en millions)	Début de la période	Tableau des flux de trésorerie		Variations hors trésorerie		
		Émis ou reçu	Remboursements ou paiements	Fluctuation des devises (note 4 f)	Autres	Fin de la période
PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2015						
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	244 \$	— \$	(740) \$	— \$	748 \$	252 \$
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	3 \$	— \$	(402) \$	— \$	401 \$	2 \$
Emprunts à court terme	100 \$	401 \$	(400) \$	— \$	— \$	101 \$
Dettes à long terme						
Billets de TELUS Corporation	8 437 \$	1 747 \$	— \$	— \$	(2) \$	10 182 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	130	3 752	(3 127)	32	—	787
Facilité de crédit de TELUS Corporation	—	780	(780)	—	—	—
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – Passif (actif)	—	1 960	(1 935)	(32)	—	(7)
	8 567	8 239	(5 842)	—	(2)	10 962
Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains	—	(1 960)	1 960	—	—	—
	8 567 \$	6 279 \$	(3 882) \$	— \$	(2) \$	10 962 \$
PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2016						
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	263 \$	— \$	(798) \$	— \$	807 \$	272 \$
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	10 \$	— \$	(140) \$	— \$	130 \$	— \$
Emprunts à court terme	100 \$	3 \$	(3) \$	— \$	— \$	100 \$
Dettes à long terme						
Billets de TELUS Corporation	11 164 \$	785 \$	(600) \$	(4) \$	1 \$	11 346 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	256	3 465	(3 550)	(34)	—	137
Débiteures de TELUS Communications Inc.	618	—	—	—	1	619
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	—	373	(13)	—	(8)	352
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – Passif (actif)	(14)	3 550	(3 573)	38	23	24
	12 024	8 173	(7 736)	—	17	12 478
Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains	—	(3 550)	3 550	—	—	—
	12 024 \$	4 623 \$	(4 186) \$	— \$	17 \$	12 478 \$
Émission d'actions par une filiale aux détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle						
Produit brut de l'émission d'actions	— \$	299 \$	— \$	— \$	(299) \$	— \$
Coûts de transaction	—	—	(8)	—	12	4
Impôt sur le résultat directement imputé au surplus d'apport ¹	—	—	—	—	47	47
	—	299	(8)	—	(240)	51
Pour éliminer l'incidence du règlement brut des coûts de transaction et de l'impôt sur le résultat	—	(8)	8	—	—	—
	— \$	291 \$	— \$	— \$	(240) \$	51 \$

1. L'impôt sur le résultat directement imputé au surplus d'apport se compose d'une charge d'impôt exigible de 49 \$ et d'une économie d'impôt différé de 2 \$.